



<http://www.numelyo.bm-lyon.fr>

Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours d'après Grégoire de Tours et les autres textes anciens

Auteur :Quicherat, Jules-Etienne, 1814-1882

Date :1869

Cote : SJ AK 186/30

Permalien : http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001101406044

RESTITUTION
DE
LA BASILIQUE DE
SAINT-MARTIN DE TOURS

D'APRÈS GRÉGOIRE DE TOURS ET LES AUTRES TEXTES ANCIENS

PAR

J. QUICHERAT

Professeur d'archéologie à l'École impériale des Chartes.

Extrait de la *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*



BIBLIOTHÈQUE S. J.

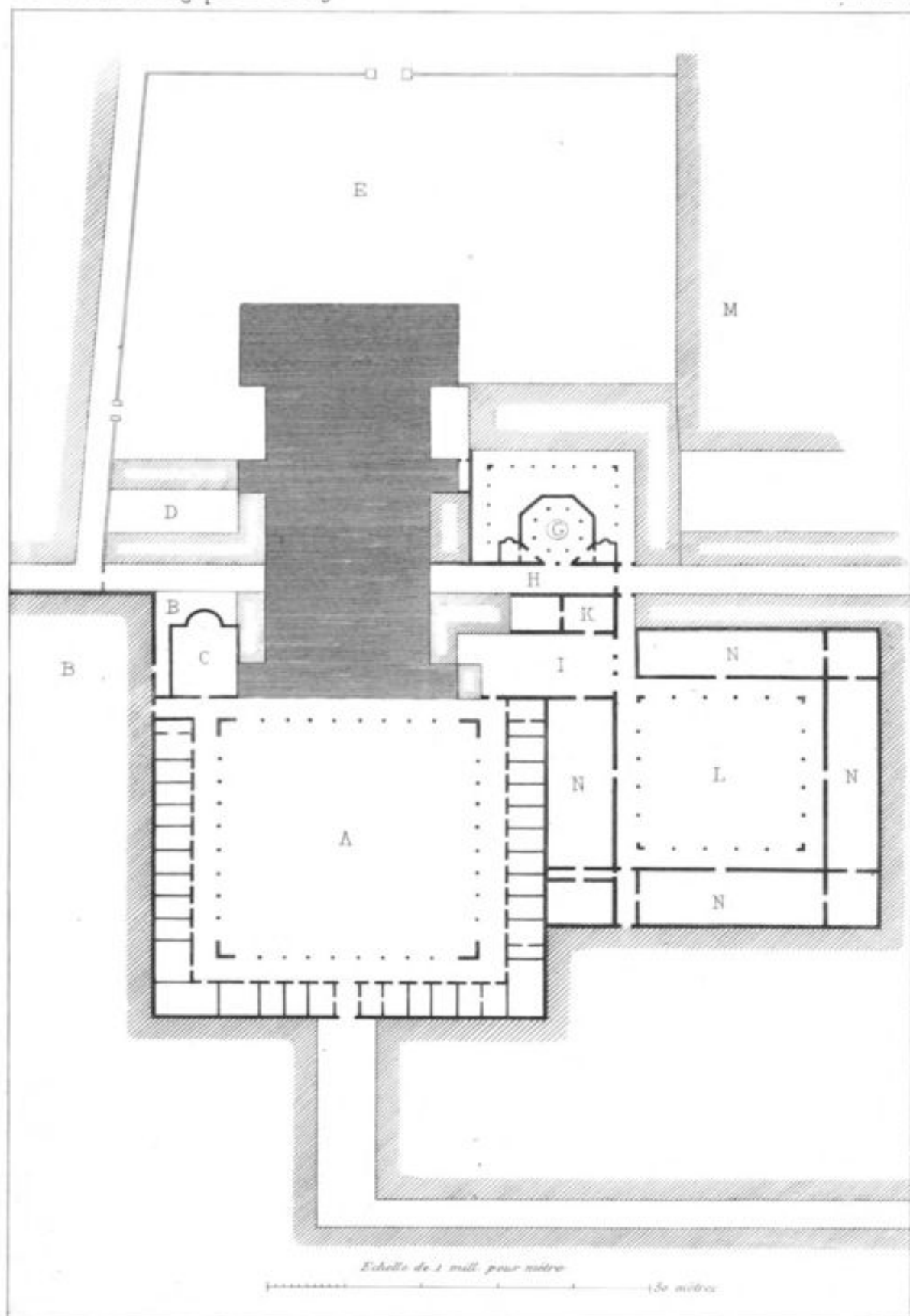
Les Fontaines
40 - CHANTILLY

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER ET C^e

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

—
1869

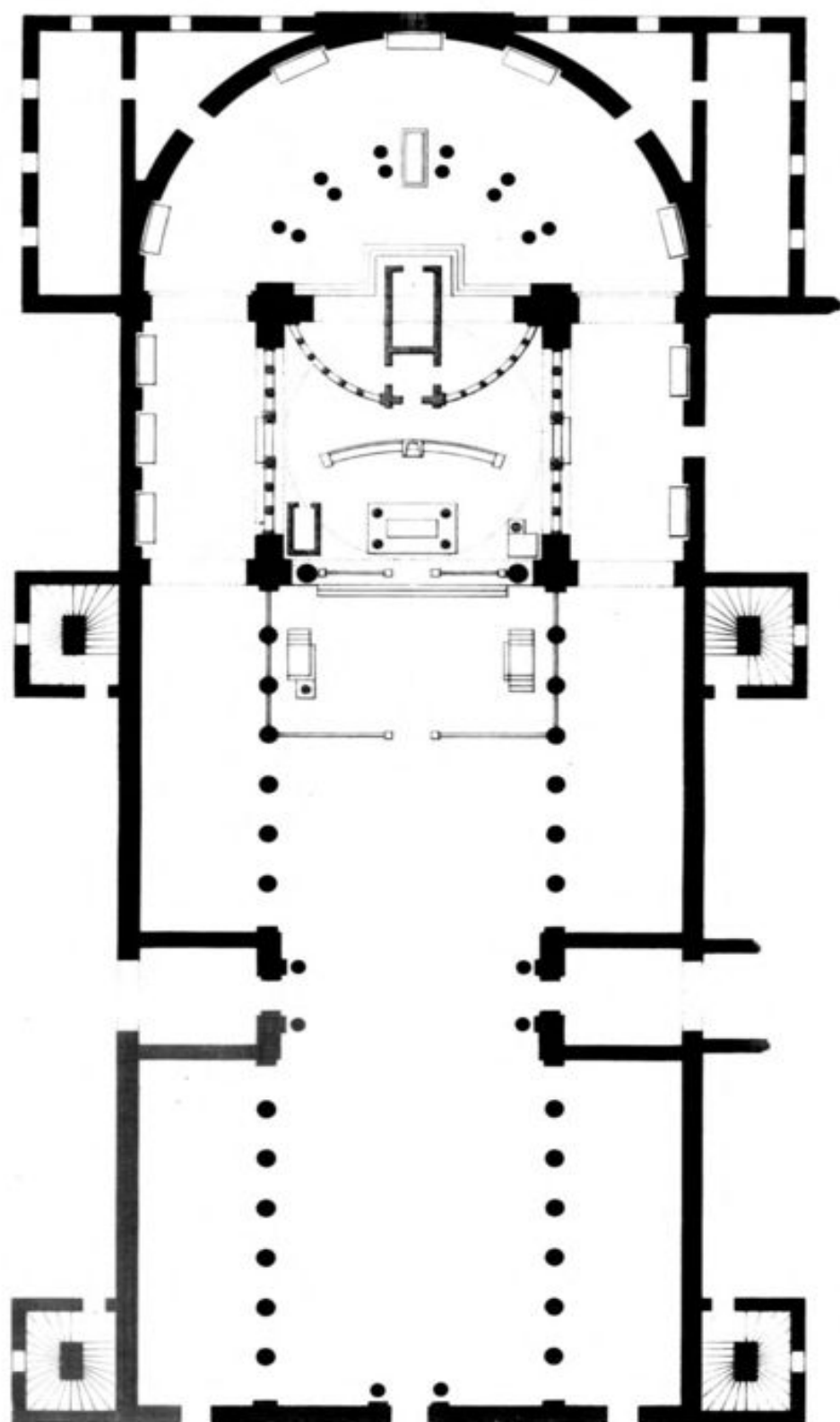


Top. Ch. Chardon aîné, — Paris.

Oury del et sc.

BASILIQUE DE S^T MARTIN DE TOURS
Plan des dépendances de l'Eglise.





*Échelle de 1 mètre pour m.
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100*

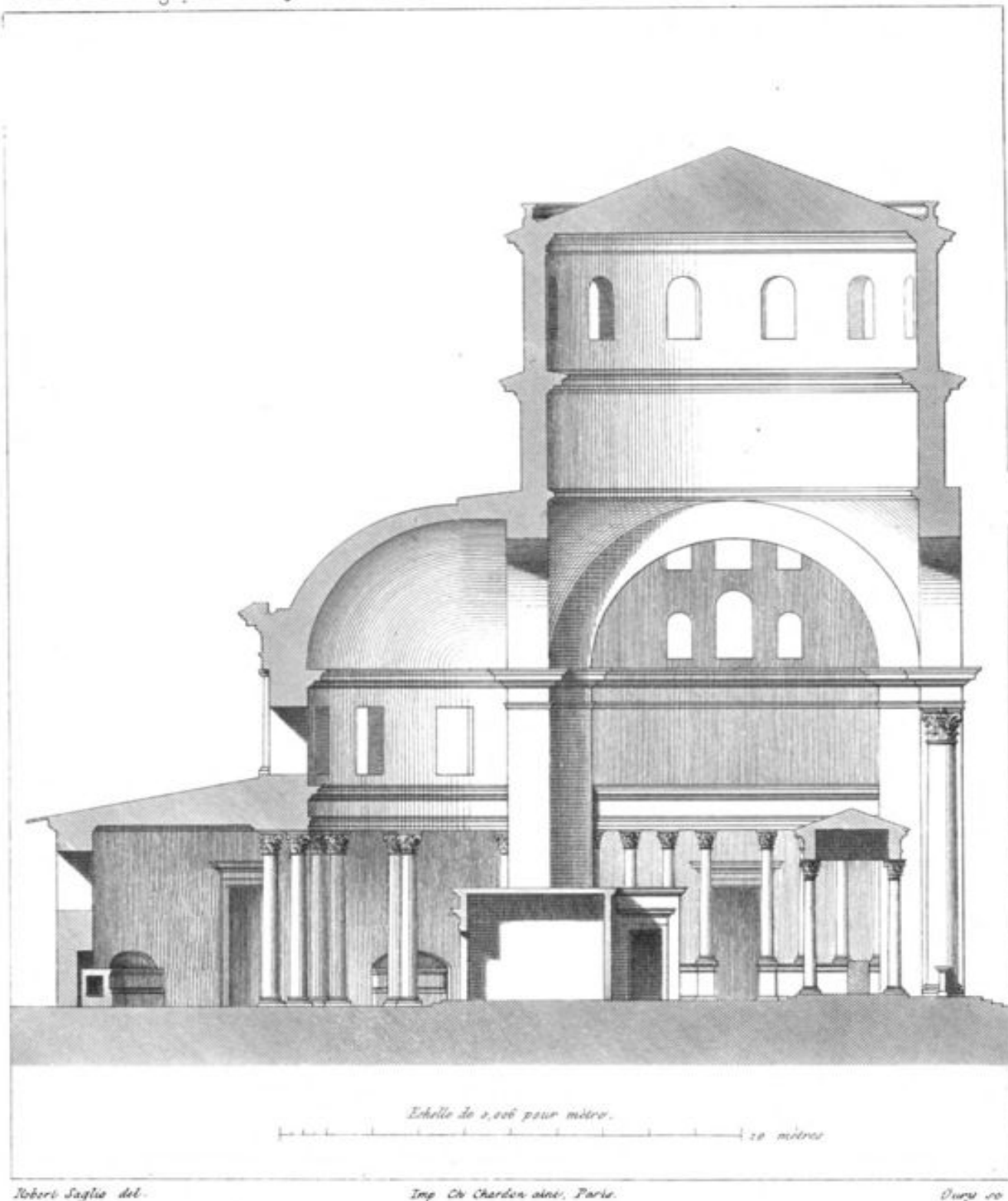
Robert Sulpis del.

Imp. de la Revue Archéol. Paris.

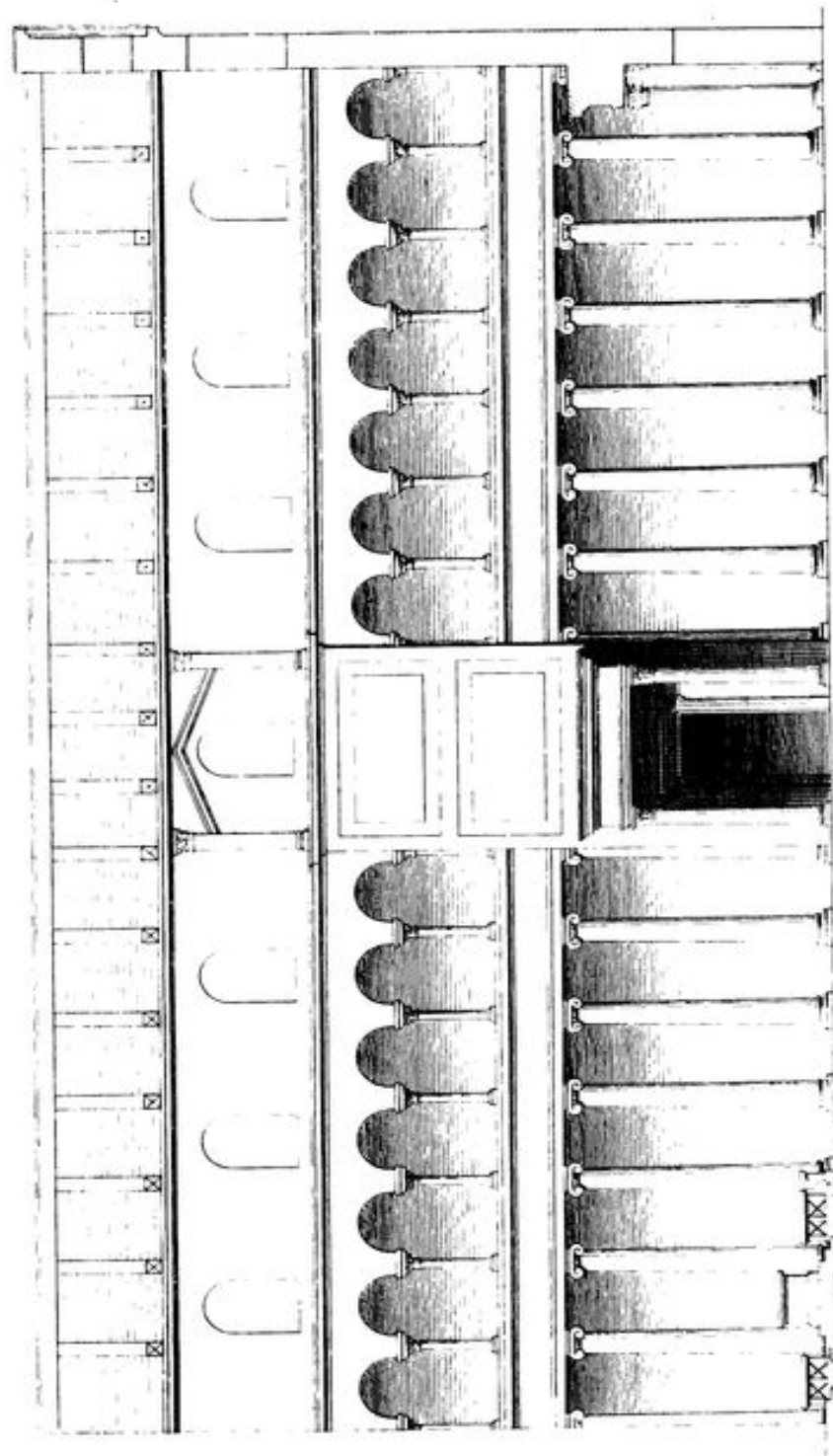
Chap. de

BASILIQUE DE ST MARTIN DE TOURS

Tours



BASILIQUE DE S^t MARTIN DE TOURS
Coupe longitudinale du Sanctuaire restitué



Robert Sneylen del.

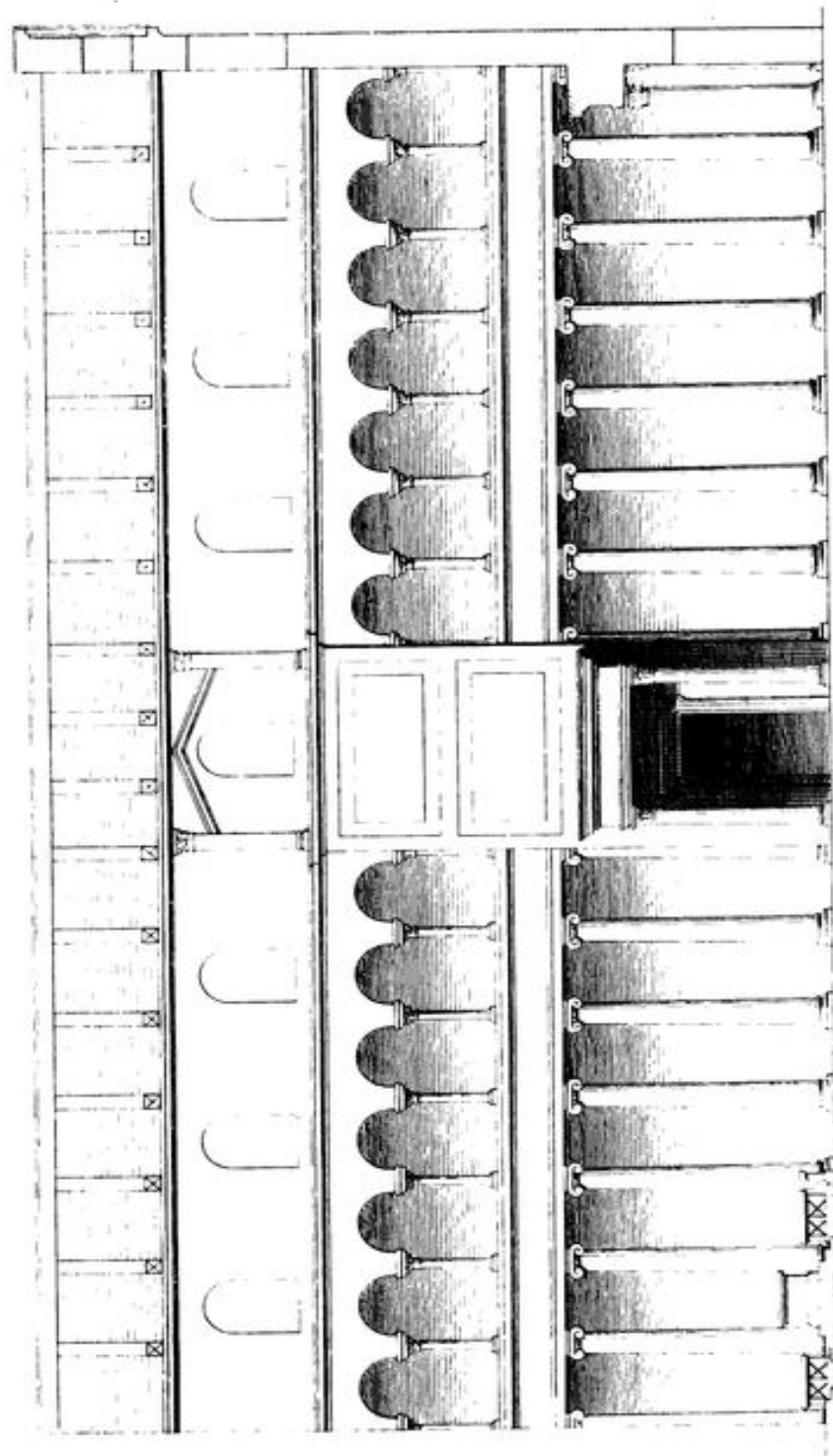
échelle de 0,005 pour mètre

10 mètres

choeur de

BASILIQUE DE SAINT MARTIN

Coupe longitudinale de la Nef restituée



Robert Sneylen del.

échelle de 0,005 pour mètre

10 mètres

choeur de

BASILIQUE DE SAINT MARTIN

Coupe longitudinale de la Nef restituée

RESTITUTION

DE LA

BASILIQUE DE SAINT-MARTIN DE TOURS

Aucune des églises de la Gaule barbare n'eut autant de célébrité que celle de Saint-Martin de Tours. Des pèlerins s'y acheminaient des contrées les plus éloignées. En tout temps des malades et des estropiés assiégeaient le tombeau du saint dans l'espoir d'obtenir leur guérison. C'est là qu'étaient jurés les pactes solennels, là que les victimes des révolutions trouvaient un asile inviolable. Pendant toute la durée de la dynastie mérovingienne, les rois et les princes y envoyèrent à l'envi les plus riches présents. Sous la seconde race, posséder l'église de Saint-Martin fut l'un des attributs les plus recommandables de la puissance. Elle fut la propriété d'Hugues Capet, de son père et de son aïeul ; elle contribua au prestige qui rendit ces seigneurs les premiers de la nation.

La magnificence de ce sanctuaire répondait à la vénération dont il fut l'objet. Il datait des derniers moments de l'empire d'Occident. L'évêque Perpétue le fit construire vers l'an 472 à la place d'une chapelle qui recouvrait la sépulture de l'apôtre des Gaules dans le cimetière romain de la cité. Les marbres, la mosaïque, les métaux précieux, la peinture, rien n'y fut épargné. L'ouvrage fut réputé admirable pour le temps, et il conserva sa renommée jusqu'au moment de sa complète destruction, qui fut causée par un incendie aux approches de l'an 1000.

Les dimensions de l'édifice nous sont connues. Il avait 160 pieds de long, 60 de large et 45 de haut, depuis le sol jusqu'à la charpente du comble. En outre, nous savons qu'il était percé de cinquante-deux fenêtres et de huit portes, et que l'on comptait dans l'intérieur

jusqu'à cent vingt colonnes. Il était composé de deux parties distinctes : une nef, *capsus*, et un sanctuaire, *altarium*. Le sanctuaire possédait à lui seul trente-deux fenêtres.

Ces renseignements, que nous devons à Grégoire de Tours (1), sont de ceux qui irritent la curiosité plutôt qu'ils ne la satisfont. La description d'un monument fameux, ainsi réduite à quelques traits incohérents, donne l'envie de connaître l'ensemble. On voudrait voir, chacun à sa place, les éléments que l'on possède, et l'idée d'une restitution se présente à l'esprit.

Un érudit qui joignait beaucoup d'imagination à la connaissance de toutes les parties de l'antiquité, M. Charles Lenormant, essaya, il y a une trentaine d'années, de rétablir dans sa forme l'église Saint-Martin de Tours. Étonné du grand nombre de fenêtres que Grégoire attribue à l'*altarium*, il ne put pas croire que l'édifice ressemblât aux autres églises de l'époque, c'est-à-dire qu'il fût conçu sur le plan des basiliques romaines. Celles-ci, en effet, même lorsqu'elles sont munies d'un transept, comporteraient difficilement un pareil luxe de percements. Mais Constantin avait fait bâtir à Jérusalem, sur l'emplacement du saint sépulcre, une basilique qui avait pour sanctuaire une vaste rotonde. M. Lenormant pensa que cette disposition avait été appliquée à l'église Saint-Martin. Il pria M. Albert Lenoir de donner un corps à cette conjecture, et un plan avec élévation, dessiné par le savant architecte suivant la donnée qui lui était fournie, prit place dans l'édition de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, donnée par la Société de l'histoire de France en 1836 (2).

L'idée de M. Lenormant est ingénieuse. Elle séduit au premier abord ; mais examinée de près, elle donne prise à l'objection la plus grave.

En effet, l'église de Tours, avec un sanctuaire rond et une nef allongée, aurait eu deux largeurs ; par conséquent, la mesure unique mentionnée par Grégoire ne concernerait que l'une des deux parties à l'exclusion de l'autre. Or, si les soixante pieds de large s'étaient appliqués à la rotonde, la nef, à moins de supprimer les bas-côtés et par conséquent les colonnades, aurait été d'une étroitesse impossible ; et si les mêmes soixante pieds nous représentaient la largeur de la nef, alors le diamètre de la rotonde aurait été tel, que la nef n'aurait plus assez de longueur pour y établir le nombre voulu de colonnes.

(1) *Historia Francorum*, l. II, c. 14.

(2) Éclaircissements sur la restitution de l'église mérovingienne de Saint-Martin de Tours, à la fin du tome I^{er}.

Ajoutez à cela que, la nef étant si courte, il serait inexplicable que le vieil historien en eût consigné la largeur, plutôt que celle de l'immense rotonde.

Cette difficulté n'a pas pu échapper à M. Lenoir, car c'est en opérant avec le compas qu'elle devient surtout sensible. L'habile dessinateur n'en vint à bout qu'en adoptant des mesures dont aucune ne répond au texte. Il mit 50 pieds pour la largeur de la nef et 85 pour celle du sanctuaire.

On peut défier qui que ce soit, qui essaiera de faire la restitution en se conformant au même programme, d'arriver à un résultat différent. Mais ce résultat est de ceux dont les esprits rigoureux ne sauraient se contenter; car, pour satisfaire à une condition que le texte n'exprime pas, il manque à celle qui est expressément énoncée. Il n'en faut pas davantage pour repousser l'hypothèse d'une rotonde.

La question est donc encore à l'état de problème.

Je vais essayer de la résoudre en employant des moyens nouveaux. Divers témoignages qui ont de la valeur ont été négligés par M. Lenormant. Ainsi, par exemple, il y a à tirer de Grégoire de Tours autre chose que la description incomplète qui vient d'être résumée. A propos d'événements qui eurent pour théâtre l'église Saint-Martin, l'*Histoire des Francs* aussi bien que les autres ouvrages du même auteur contiennent des explications ou des expressions utiles pour se figurer comment était faite telle ou telle partie de l'édifice. Des traits du même genre nous sont fournis par d'autres écrivains de date postérieure, qui virent encore debout la construction de Perpétue. Enfin nous avons le recueil des inscriptions gravées, ou peintes, ou exécutées en mosaïque, qui accompagnaient la décoration intérieure de la basilique. Elles se trouvent dans plusieurs manuscrits très-anciens de la *Vie de saint Martin*, par Sulpice Sévère (1). On dirait la copie d'un livret composé pour les étrangers qui venaient visiter les lieux sanctifiés par saint Martin, car le recueil débute par des inscriptions prises à Marmoutiers, dans les chambres où avait autrefois demeuré le saint. Celles de la basilique viennent après. Comme le compilateur qui a eu l'idée de les réunir a pris aussi le soin d'indiquer leur place dans le monument, il nous a procuré par là le moyen de rétablir plus d'une des dispositions de celui-ci. En

(1) Elles ont été imprimées plusieurs fois. Voir Eckard, *Codices manuscripti Quedlinburgenses* (1733), p. 72; Hieronimus de Prato, *Sulpicii Severi opera ad mss. codices emendata* (1741), t. I, p. 388; Angelo Mai, *Scriptorum veterum nova collectio* (in-4°), t. V, p. 143; Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 225.

profitant ainsi des moindres lueurs susceptibles d'éclairer le sujet, si je ne rencontre pas la vérité, j'aurai au moins montré le chemin qu'il convient de prendre pour y parvenir.

Si embarrassante que soit la distribution des supports et des percements énumérés par Grégoire de Tours, il ne me semble pas que l'on soit autorisé à se figurer tout d'abord un édifice qui ait essentiellement différé par son plan du reste des églises bâties au v^e siècle. Il y a à cet égard quelque chose de très-significatif dans notre vieil historien. Aussitôt après avoir parlé de la basilique de Tours, il passe à une autre église qui fut bâtie dans le même temps à Clermont (1). Cette église, il la décrit également. Il en donne les dimensions ; il dit combien on y compte de colonnes, de portes et de fenêtres, absolument comme il a fait pour la première ; mais il ne s'en tient pas là. Il ajoute que l'édifice de Clermont avait deux bras en saillie sur l'alignement de sa nef, et une abside sur sa façade (2). Ces dispositions, rares encore au vi^e siècle, avaient été une nouveauté au v^e, et c'est pour cela que Grégoire les a jugées dignes de remarque. Eh bien, comment admettre qu'ayant été si attentif à signaler les traits exceptionnels d'une église qu'il mettait en quelque sorte en parallèle avec la sienne, il aurait gardé le silence à l'égard de celle-ci, si par sa forme elle était sortie de l'ordinaire ? La différence des deux descriptions nous conduit à l'idée que nous devons nous faire de l'un et de l'autre monument. A Clermont, c'était une basilique avec transept saillant et abside sur la façade ; à Tours, c'était une basilique qui n'avait qu'une abside et dont le transept, s'il y en avait un, ne débordait pas les bas-côtés.

Cela posé, il faut faire la division des deux parties : le *capsus* ou nef, l'*altarium* ou sanctuaire.

La longueur totale était de 160 pieds. Comme il résulte de la description que le sanctuaire était très-vaste, je lui donnerai 60 pieds, en priant le lecteur de m'accorder *a priori* cette dimension qui sera justifiée plus tard. Il restera 100 pieds pour la nef. Quant à la largeur, elle sera pour les deux parties la mesure voulue de 60 pieds.

(1) *Historia Francorum*, l. II, c. 16.

(2) « Inante absidem rotundam habens; ab utroque latere ascellas, eleganti constructas opere; totumque ædificium in modum crucis habetur expositum. »

I

LA NEF.

Je m'arrête d'abord à la nef pour ne plus la quitter que je n'en aie achevé la restitution.

Combien doit-on lui attribuer de colonnes ?

Les instructions données par M. Lenormant à M. Lenoir portaient qu'il fallait compter 41 colonnes pour la nef, et 79 pour le sanctuaire. Le texte peut, en effet, donner lieu à cette manière d'entendre les choses ; mais il comporte aussi la distribution inverse. La phrase de Grégoire de Tours est celle-ci :

« *Habet fenestras in altario triginta duas, in capso viginti ; columnas quadraginta unam ; in toto ædificio fenestras quinquaginta duas, columnas centum viginti ; ostia octo, tria in altario, quinque in capso.* »

On voit que l'énumération pêche en ce que, tandis que chacune des deux parties a son compte à part de fenêtres et de portes, celui de leurs colonnes est exprimé seulement par le chiffre 41, se rapportant on ne sait à laquelle des deux, et par la somme 120, qui se rapporte à toutes les deux ensemble : ce qui revient à dire, d'une manière indéterminée, 41 d'une part et 79 de l'autre.

Dans l'hypothèse d'une rotonde, le plus grand nombre appartient forcément au sanctuaire, et le plus petit reste pour la nef. Mais dans l'hypothèse à laquelle je me suis arrêté, d'une basilique de forme ordinaire, c'est le contraire qui a lieu. Voyons si ce dernier résultat ne s'accorde pas mieux avec l'ordre d'idées qui a déterminé la construction de la phrase.

Quelle est la chose à laquelle l'auteur donne constamment la première place ? C'est le sanctuaire. Il dit au commencement : le sanctuaire a tant de fenêtres, et la nef tant ; il dit à la fin : le sanctuaire a tant de portes, et la nef tant. Donc au milieu, lorsqu'il parle des colonnes, son intention doit être de dire d'abord quel nombre il y en a au sanctuaire, et s'il juge à propos d'abrégier son discours par un sous-entendu, c'est à la nef que le sous-entendu s'appliquera.

Il se présente une difficulté en ce que de part et d'autre le nombre sur lequel on a à opérer est impair ; or la symétrie architectonique ne comporte pas les nombres impairs en fait de supports.

Comme tout dépend du chiffre connu 41, on peut se demander si

ce chiffre n'est pas une leçon vicieuse. Le texte permettrait de le supposer, car le mot qui suit *quadraginta unam*, écrit à la façon romaine XLI, étant IN, rien n'est plus naturel que de supposer une faute de transcription qui consisterait à avoir répété mal à propos l'*i* de *in*. Mais tous les manuscrits sont d'accord, et ces manuscrits, ainsi que je l'expliquerai plus tard, dérivent de deux sources tout à fait distinctes. Le mieux est donc de se soumettre à leur autorité. C'est ce que je ferai, imitant en cela l'exemple de M. Lenoir, qui a admis qu'une colonne isolée avait pu exister comme pièce d'ameublement dans chacune des parties de la basilique. On voit en effet une colonne dressée près de l'un des ambons dans plusieurs des anciennes églises de Rome.

Il s'agit par conséquent de trouver l'emploi de 78 colonnes dans la nef.

L'édifice, avec ses 60 pieds de large, était trop étroit pour comporter au rez-de-chaussée quatre rangs de colonnes. En le divisant d'après la proportion qui existe d'ordinaire entre les bas-côtés et la nef des basiliques, il faut donner 30 pieds à la nef, et 15, moins l'épaisseur des murs de ladite nef, à chacun des bas-côtés : ce qui ne fera guère que 13 pieds pour ceux-ci. Or, on n'admettrait pas facilement que des galeries, larges seulement de 13 pieds, eussent été encore rétrécies par des colonnades absolument inutiles pour la solidité de l'ouvrage, et dont l'effet aurait été perdu.

D'autre part, comme le nombre de 78 colonnes donne 39 pour chaque côté, et que 39 colonnes de la dimension qu'il faut ici ne s'aligneraient pas sur un espace de 100 pieds, il est nécessaire d'introduire deux étages de portiques. Par conséquent une tribune régnait au-dessus des bas-côtés.

Je formerai l'ordre inférieur avec des colonnes de proportion ionique, c'est-à-dire ayant d'élévation neuf fois leur épaisseur, et comme je ne crois pas que les murs de clôture de la nef aient eu moins de 2 pieds d'épaisseur, ainsi que je l'ai indiqué précédemment, opérant sur cette base, je donnerai à mes colonnes 1 pied de module, autrement dit, 2 pieds d'épaisseur et 18 de haut.

Tout en m'arrêtant à ces mesures, qui sont les moindres que je puisse adopter, je me vois forcé, vu le nombre total des supports, de faire les entrecolonnements aussi étroits que possible. Il n'y a donc pas lieu d'introduire ici la mode, qui prévalut à l'époque barbare, de relier les colonnes par des arcades. J'aurai recours à l'architrave : ce à quoi m'autorise et l'antiquité de la basilique martinienne, et l'exemple de plusieurs des basiliques de Rome qui sont complètes

parmi les plus anciennes (Sainte-Marie Majeure, Sainte-Marie du Transtevère, Saint-Chrysogon en l'Île, etc.). Les entrecolonnements seront alors de 4 pieds plus 3 à 4 pouces, et à ce compte la longueur de 100 pieds admettrait un ordre de 15 colonnes.

C'est ici le lieu d'interroger nos inscriptions.

Celles de la nef accompagnaient des sujets religieux dont elles expliquaient le sens. Ces sujets étaient-ils exécutés en mosaïque ou en peinture? On n'en sait rien. La seule chose certaine est que ces sujets n'étaient pas nombreux, et cela concorde avec la conclusion tirée précédemment du nombre des colonnes, qu'il devait y avoir un deuxième étage en portique, c'est-à-dire très-peu de plein.

L'un des tableaux occupait le dessus de la porte d'entrée, au revers de la façade. Il représentait la scène du denier de la veuve. *In introitu a parte occidentis super ostium historia picta viduæ*, dit la rubrique écrite en tête des vers, que voici :

DISCAT EVANGELICO XPM SERMONE FATERI
 QVISQVE VENIT SVMMO VOTA REFERRE DEO
 QVAMVIS CORDE TREMENS SVPPLEX GENV CERNVVS ORET
 SI CESSENT OPERAE NEMPE FIDES VACVA EST
 LEGE SVB HAC PARITER LOCVPLES PAVPERQVE TENETVR
 CVI CENSVS DESIT MENTE PROBABIT OPVS
 NEC QVEMQVAM EXCVSET TENVIS ATQVE ARTA FACVLTAS
 AFFECTV CONSTAT GLORIA NON PRETIO
 QVI TRIBVIT QVAECVMQVE OPVS EST IS PLVRIMA CONFERT
 PARVA LICET DEDERIT MAXIMA QVAEQVE CAPIT
 INTER OPVM CVMVLOS SCIMVS VEL DONA POTENTVM
 PRAELATVM VIDVAE PAVPERIS ESSE FIDEM
 MERCANTEM NVMMIS CŒLORVM REGNA DVOBVS
 SVBLIMEM VEXIT IVSTVS IN ASTRA PATER
 NON QVAE MVLTA DEDIT SED QVAE SIBI NVLLA RELIQVIT
 LAVDARI MERVIT IVDICIS ORE DEI.

Au-dessus d'une autre porte qui s'ouvrait sur le côté septentrional, *a parte Ligeris super ostium*, on voyait Jésus faisant marcher saint Pierre sur les flots, et une représentation de l'église de Jérusalem. Cela faisait deux tableaux expliqués par des légendes en prose, qui sont ainsi distribuées dans les manuscrits :

DISCIPVLIS PRAECIPIENTE DNO IN MARI NAVIGANTIBVS

VENTIS FLANTIBVS FIVCTIBVS EXCITATIS DNVS SVPER MARE
 PEDIBVS AMBVLAT
 ET SANCTO PETRO MERGENTI MANVM PORRIGIT ET IPSVM DE
 PERICVLO LIBERAT

SCISSIMA XPI ECCLIA QVAE EST MATER OIVM ECCLIA RVM
 QVAM FVNDAVERANT APOSTOLI IN QVA DESCENDIT SPVS SCVS
 SVPER APOSTOLOS

IN SPECIE IGNIS LINGVARVM. IN EA POSITVS EST THRONVS
 IACOBI APOSTOLI ET COLVMNA IN QVA VERBERATVS EST XPS.

La distribution des lignes indique, selon toute apparence, que ces inscriptions formaient encadrement autour des sujets.

Immédiatement après, les mêmes manuscrits donnent une pièce de vers qui n'a plus trait ni à la tempête sur le lac de Tibériade, ni à l'église de Jérusalem. Elle devait accompagner divers sujets de la vie de saint Martin, à en juger par sa teneur, qui est telle :

QVISQVE SOLO ADCLINIS MERSISTI IN PVLVERE VVLTVM
 HVMDAQUE INLISAE PRÉSSISTI LVMINA TERRAE
 ATTOLLENS OCYLOS TREPIDO MIRACVLA VISV
 CONCIPE ET EXIMIO CAVSAM COMMITTE PATRONO
 NVLLA POTEST TANTAS COMPLECTI PAGINA VIRES
 QVANQVAM IPSA HIS TITVLIS CAEMENTA ET SAXA NOTENTVR
 TERRENVN NAM CLAVDIT OPVS QVOD REGIA COELI
 SVSCIPIT ET RVTILIS INSCRIBVNT SIDERA GEMMIS
 MARTINI SI QVAERIS OPEM TRANS ASTRA RESVRGENS
 TANGE POLVM ANGELICVM SCRVTATVS IN AETHERA COELVM
 ILLIC CONIVNCTVM DOMINO PERQVIRE PATRONVM
 SECTANTEM AETERNI SEMPER VESTIGIA REGIS
 SI DVBITAS INGESTA OCVLIS MIRACVLA CERNE
 QVEIS FAMVLI MERITVM VERVS SALVATOR HONORAT
 ACCEDIT RELIQVOS INTER TOT MILLIA TESTIS
 DVM NARRANDA VIDES SOLERS ET VISA RETEXIS
 IN SANCTIS QVIDQVID SIGNAVIT PAGINA LIBRIS
 INSTAVRANTE DEO QVO MVNERE GAVDENT
 CAECVS CLAVDVS INOPS FVRIOSVS ANXIVS AGER
 DEBILIS OPPRESSVS CAPTIVVS MOESTVS EGENVS

OMNIS APOSTOLICIS GAVDET CVRATIO SIGNIS
 QVI FLENS ADFVERIT LAETVS REDIT OMNIA CEDVNT
 NVBILA QVOD MERITVM TVRBAT MEDICINA SERENAT
 EXPETE PRAESIDIVM NON FRVSTRA HAEC LIMINA PVLSAS
 IN CVNCTVM PERGIT PIETAS TAM PRODIGA MVNDVM.

A l'exemple de la plupart des éditeurs, j'ai supprimé un mot, insignifiant en apparence et inutile pour le mètre, qui est au commencement du premier vers dans tous les manuscrits. S'il ne s'agissait que de donner le texte correct de l'inscription, je passerais outre; mais il y a ici autre chose à faire. Il faut assigner à cette inscription la place qu'elle occupait, et qui n'a pas été indiquée, par une exception singulière à ce qui a été fait pour les autres pièces. L'omission est-elle réelle ou seulement apparente, et le renseignement qui nous manque ne se cacherait-il pas sous le mot en question ?

Les leçons varient, preuve qu'il s'est présenté en cet endroit une difficulté de déchiffrement. Dans les manuscrits 5325, 5580 et 10848 de la Bibliothèque impériale, ainsi que dans un autre de la Bibliothèque de Quedlinbourg sur lequel a disserté Eckart (1), il y a *eat*. Les manuscrits 5584 et 5583, aussi de la Bibliothèque impériale, donnent, l'un *erat*, l'autre *exi*.

Tout cela revient pour moi à une fausse interprétation de *ect* avec un petit *a* suscrit, abréviation de *e contra*. La locution adverbiale *e contra* veut dire à l'opposé, en face. C'était la rubrique indiquant la place des tableaux qui représentaient les actes de saint Martin. Ceux-ci, par conséquent, se voyaient sur le côté méridional de la basilique. J'ajoute tout de suite qu'ils étaient en rapport de parfaite symétrie avec ceux du côté septentrional. Ils surmontaient aussi une porte, dont l'existence nous est connue par Grégoire de Tours qui en parle à deux reprises (2).

Ici une petite difficulté se présente. L'une des mentions que Grégoire nous a laissées de cette porte méridionale concerne précisément les vers qui étaient inscrits au-dessus, et l'historien dit qu'ils avaient pour auteur un compatriote de saint Martin, appelé également du nom de Martin (3), qui mourut métropolitain de la Galice à la fin du vi^e siècle. Ce personnage, se rendant de son pays en Espa-

(1) Voyez ci-dessus, p. 315, note 1.

(2) *Historia Francorum*, l. V, c. 38; *Miracula sancti Martini*, l. II, c. 6.

(3) « Versiculos qui super ostium sunt a parte meridiana in basilica sancti Martini ipse composuit. » *Historia Francorum*, l. c.

gne, s'était arrêté à Tours du temps de l'évêque Euphrone, vers 560. Voilà qui est positif. Cependant la pièce que j'ai rapportée ci-dessus, bien qu'elle soit sans indication d'auteur dans les manuscrits qui nous fournissent les inscriptions, se retrouve parmi les œuvres de Paulin de Périgueux. Elle accompagne une épître en prose qui nous apprend qu'elle avait été composée à la demande de l'évêque Perpétue, pour remplir un espace réservé sur l'un des murs de la basilique (1). Si donc ces vers sont de Paulin de Périgueux, ils ne sont pas de saint Martin de Galice; par conséquent, ils ne nous représentent pas l'inscription de la porte méridionale.

La contradiction n'existe qu'en apparence. Grégoire de Tours à la main, il est facile de le démontrer.

En 558, un noble Franc du nom de Wilichaire, qui était beau-père du prince Chramne, se voyant compromis par la révolte de son gendre contre Clotaire I^{er}, vint se mettre sous la protection de saint Martin. Il fut logé dans une maison attenante à la basilique. Là il donna des fêtes et mena une vie très-désordonnée, si bien qu'un jour il mit le feu chez lui. L'incendie gagna l'église et y causa de grands ravages (2). Le reste va de soi. C'est le côté méridional qui dut le plus souffrir, attendu que les logements des hôtes de saint Martin étaient situés au midi. Il fallut refaire les tableaux de la vie du saint, et l'autre Martin, qui se trouvait à Tours au moment de cette réparation, composa une nouvelle légende pour remplacer celle de Paulin de Périgueux.

Tâchons de nous arranger maintenant avec nos deux portes latérales surmontées de tableaux et d'inscriptions monumentales.

La première idée qui vienne à l'esprit est qu'elles étaient percées dans les murs des bas-côtés. Mais dans toutes les basiliques d'ancienne date, les bas-côtés sont dénués de fenêtres; ils n'ont de jour que celui qu'ils reçoivent de la nef. Les sujets en peinture ou en mosaïque n'y auraient pas été bien placés; aussi n'en voit-on jamais en cet endroit: ce genre d'ornement est réservé pour la nef. Il faut d'ailleurs réfléchir qu'entre des dessus de porte et les combles des

(1) *Bibliotheca Patrum*, édition de Paris, 1589, t. VIII, col. 1074: « Benigne de his quæ scripseram sentiendo, duplicastis audaciam jussione ut etiamnum illi parietes consecrati versuum meorum ferant lituras, qui ad remedium imbecillitatis imbuimur. Versus per Dominissimum, meum diaconum, sicut præcepistis, emisi, quæ pagina in pariete reserata susciperet. »

(2) *Historia Francorum*, l. IV, c. 20; *Chronicon Elnonense*, dans Pertz, t. VII, p. 17.

bas-côtés il n'y aurait pas eu assez d'espace pour mettre tout ce que je viens de rappeler.

C'est une difficulté qui m'a longtemps arrêté. Je n'en suis sorti qu'en supposant chacune des portes latérales ouverte directement sur la nef, dans une partie pleine qui interrompait les deux premiers étages d'architecture. Alors les bas-côtés étaient aussi interrompus de toute la largeur de cette partie pleine, derrière laquelle régnait, au nord comme au sud, un porche recouvert par le plancher des tribunes supérieures.

Si l'on me demandait de justifier cette disposition par un exemple, je ne le pourrais pas. Mais combien avons-nous d'exemples de basiliques à citer? Tout ce que je puis dire en faveur de ma conjecture, c'est que, du moment que je l'eus adoptée, je vis tout le reste se coordonner de la manière la plus naturelle. Si une pareille rencontre ne fait pas que le résultat soit l'évidence même, elle lui assigne au moins une place parmi les choses très-probables.

La partie pleine n'ayant pas pu avoir moins de 15 pieds de large, il faut lui faire sa place en supprimant des colonnes dans le premier ordre. J'en avais d'abord supposé 15 de chaque côté; je n'en laisserai que 12, qui seront divisées en deux files de 6 : total, 24 pour les deux côtés.

Passons au deuxième ordre.

Nous sommes déjà à 23 pieds au-dessus du sol, et nous avons à réserver un troisième étage d'architecture pour les fenêtres. Il faut de petites colonnes. Supposons-les corinthiennes et de 7 pieds de haut; leur diamètre sera alors d'un peu plus de 8 pouces, et nous voilà dans la nécessité de les accoupler deux par deux, en les mettant l'une devant l'autre à la façon barbare. Le deuxième ordre étant interrompu aussi bien que le premier, cela nous fait pour chaque côté de la nef deux fois 6 couples, ou 48 colonnes en tout.

Je viens d'user d'un des procédés de la décadence pour disposer les colonnes. J'en introduirai un autre, qui consistera à relier les couples par des arcades. Par là les percements des tribunes sur la nef auront une hauteur d'environ 10 pieds.

J'ai dressé 24 colonnes au premier ordre et 48 au second, ce qui fait 72. Il en reste 6 pour aller à 78. Ces six seront employées deux par deux pour garnir les chambranles des trois grandes portes, comme cela est figuré sur notre planche. Deux autres portes plus petites, qui seront percées dans le mur de face, afin de compléter le nombre de cinq, n'auront pas besoin de cette décoration.

Il n'y a plus qu'à procéder à la disposition des fenêtres. Nous sa-

vons qu'on en comptait 20 dans la nef. Six ont leur place consacrée dans le mur de face : une en forme d'œil-de-bœuf au fronton et cinq sous l'entablement. Restent quatorze pour les murs latéraux, c'est-à-dire sept sur chacun des côtés.

La nécessité de tenir compte de l'œil-de-bœuf du fronton (puisque sans cela on n'arriverait pas au nombre pair voulu par le texte) nous apprend de quelle façon l'édifice était couvert. Il n'était pas plafonné. Les fermes du comble étaient apparentes et revêtues d'une décoration dont le percement du fronton favorisait l'effet. Cela nous fixe en même temps sur l'acception détournée dans laquelle Grégoire de Tours et d'autres écrivains de la décadence ont employé le mot *camera*. Ils ont entendu exprimer par là la disposition en bâtière des deux rampants de la toiture. *Camera* a été pour eux l'équivalent de *testudo*.

M. Albert Lenoir, dans sa restitution de la basilique, a réservé le haut de la nef pour l'emplacement du *chorus psallentium*, qu'il a dessiné à peu près sur le modèle de celui de Saint-Clément de Rome. Les trois entrecolonnements qui précèdent l'arc triomphal sont garnis de clôtures contre lesquelles s'appuient de droite et de gauche les ambons traditionnels. Ni Grégoire de Tours ni aucun des auteurs subséquents n'ont mentionné cette partie de l'église Saint-Martin ; mais elle est indiquée par les règles connues de l'ancienne liturgie. Elle est même prouvée indirectement par un canon du deuxième concile de Tours, lequel concile fut tenu dans la basilique en 567. *Pars illa*, y est-il dit, *quæ a cancellis versus altare dividitur, choris tantum psallentium pateat clericorum* (1). Qui doutera qu'en s'exprimant ainsi, les pères du concile aient eu devant les yeux la disposition dont ils voulaient parler ? La clôture pour les chœurs est donc à mettre devant les trois ou quatre dernières travées de la nef. Je l'ai fait introduire dans mon dessin sur coupe, à l'exemple de M. Lenoir, et sans répondre de rien quant à la forme de l'ambon, que j'ignore complètement.

Je laisse de côté, pour y revenir plus tard, les dispositions extérieures de la nef. C'est du sanctuaire que je vais m'occuper à présent.

(1) Labbe, *Collectio conciliorum*, t. V, col. 854.

II

LE SANCTUAIRE.

Si nous n'avions pour nous guider que la description contenue dans le second livre de l'Histoire des Francs, nous rétablirions le sanctuaire sur le modèle de certaines basiliques de l'Italie où cette partie présente des dimensions exceptionnelles, Saint-Paul hors les murs, par exemple. Nous supposerions un transept mesurant 45 pieds du couchant au levant, plus une abside de 15 pieds de rayon, située au fond, dans l'axe de la grande nef, et nous arriverions ainsi à la longueur de 60 pieds énoncée par Grégoire de Tours. Mais nous avons d'autres textes auxquels nous sommes également obligés de nous conformer, et de là va naître l'imprévu.

Je reviens au recueil des inscriptions de la basilique.

Au commencement, tout de suite après le titre *Incipiunt versus basilicae*, vient dans les manuscrits la rubrique *Item primus in turre a parte orientis*. Elle annonce la pièce que voici :

INGREDIENS TEMPLVM REFER AD SVBLIMIA VVLTVM
 EXCELSOS ADITVS SVSPICIT ALTA FIDES
 ESTO HVMLIS SENSV SED SPE SECTARE VOCANTEM
 MARTINVS RESERAT QVAS VENERARE FORES
 HAEC TVTA EST TVRRIS TREPIDIS OBJECTA SVPERBIS
 ELATA EXCLVDENS MITIA CORDA TEGENS
 CELSIOR ILLA TAMEN QVAE COELI VEXIT AD ARCEM
 MARTINVM ASTRIGERIS AMBITIOSA VIIS
 VNDE VOCAT POPVLOS QVI PRAEVIVS AD BONA XPI
 SIDEREVM INGRESSVS SANCTIFICAVIT ITER.

Ces vers sont suivis de neuf autres qui, bien qu'ils n'aient qu'une seule rubrique consistant dans les mots *Item alius*, formaient cependant deux inscriptions séparées. C'est une remarque qui a été faite par l'excellent éditeur de Sulpice Sévère, Jérôme da Prato, et dont

M. Le Blant, dans son recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule, a reconnu la justesse (1).

Voici ces vers, partagés comme il convient :

INTRATVRI AVLAM VENERANTES LIMINA XPI
 PELLITE MVNDANAS TOTO DE PECTORE CVRAS
 ET DESIDERIIS ANIMVM VACVATE PROFANIS
 VOTORVM COMPOS REMEAT QVI IVSTA PRECATVR.

 QVISQVIS TEMPLA DEI PETITVRVS MENTE SERENA
 INGREDERIS VENIAM CVLPIS DEPOSCERE SERIS
 NON ANIMO DEBES NON TITVBARE FIDE
 QVAE PETIS IMPETRAS SI PVRO PECTORE POSCAS
 FIDES VT IPSE AIT SIC TVA SALVS ERIT.

Ainsi, trois inscriptions disant à peu près la même chose, car elles expriment toutes les trois les sentiments qu'il convient d'apporter dans une église, étaient tracées sur une tour du côté de l'orient.

L'idée la plus simple qui se présente quant à l'emplacement de cette tour, c'est qu'elle était tout au fond de la basilique et qu'elle servait d'entrée.

Mais quoi ! Serait-on entré par l'abside ? Les règles de l'ancienne liturgie s'y opposent, ainsi qu'un texte formel que je citerai tout à l'heure, d'où il résulte que le fond de l'abside de Saint-Martin était dégagé à l'extérieur (2).

La tour se serait-elle trouvée à droite ou à gauche de l'abside, dans l'axe de l'un des bas-côtés de la nef ?

Outre que ce serait supposer encore une grande entrée du dehors dans le sanctuaire, il faudrait être sûr qu'au ^v^e siècle on ait déjà connu ces grosses tours qui furent l'accompagnement ordinaire des églises au moyen âge. Or, ni le témoignage des auteurs ni les monuments n'établissent un pareil fait. Loin de là, les grosses tours, qui sont nées du besoin de loger de grosses cloches, ne sont mentionnées nulle part avant la seconde moitié du ^{viii}^e siècle. C'est aussi du même temps que datent les plus anciennes constructions de ce genre. On en voit à Vérone, à Ravenne, à Rome. Il s'en faut qu'elles aient les dimensions des clochers bâtis au ^{xi}^e et au ^{xii}^e siècle. Aucune n'est percée à sa base pour servir d'entrée ; leur peu de largeur se

(1) Tome I, p. 233.

(2) Voy. ci-après, p. 411 et 412.

fût opposé à cette destination. Enfin, elles accompagnent soit la façade, soit l'un des côtés de la nef, et non pas le sanctuaire.

Voilà mes objections contre l'hypothèse d'une tour d'entrée au sanctuaire de Saint-Martin. Je ne prétends pas nier par là l'existence d'une cloche dans cette église, même du temps de Perpétue. Grégoire de Tours parle à plusieurs reprises d'un instrument appelé par lui *signum*, qui annonçait la célébration des offices (1); mais c'était certainement une petite cloche, pour la suspension de laquelle il n'y avait pas eu à construire un clocher.

L'existence d'un clocher n'étant pas admissible, il faut chercher dans un autre ordre d'idées ce que pouvait être la tour mentionnée à propos des inscriptions.

Je trouve dans plusieurs auteurs de l'époque mérovingienne la mention d'une tour qui tenait à la basilique, qui en constituait une partie essentielle, et qui cependant n'était pas clocher. Si la restitution que j'ai en vue ne me faisait point un devoir d'être bref, je m'étendrais sur ce fait, qui est neuf. Qu'il me suffise de citer le texte le plus ancien par lequel il est mis en évidence. C'est dans les vers que Fortunat composa pour la nouvelle cathédrale de Nantes que l'évêque Félix venait de reconstruire, vers 570 (2). Cette église était sur le plan basilical, car le poète commence par dire :

Vertice sublimi patet aulæ forma triformis.

« Sous un comble élevé le corps de l'édifice s'étend en trois galeries. » Et aussitôt après il ajoute :

In medium turritus apex super ardua tendit,
Quadratumque levans crista rotundat opus.
Altius, ut stupeas, arce accendente per arcus,
Instar montis agens, ædis acumen habet.

Ce langage prétentieux ne saurait être rendu en français, à moins d'être paraphrasé :

« Sur le milieu, une éminence en forme de tour se dresse au-dessus de la toiture. L'ouvrage, d'abord carré, se rétrécit pour recevoir un couronnement rond. C'est comme une forteresse qui, par une succession d'étages en arcades, s'élance dans les airs pour l'étonnement du spectateur. Elle donne à l'édifice l'apparence d'une montagne qui se termine en pointe. »

(1) *Miracula sancti Martini*, I, 33; II, 11.

(2) *Carmina*, l. III, n. 5.

Cette description ne laisse point de place au doute. Il s'agit d'une tour-lanterne posée au milieu du transept et surmontée d'un campanile. Carrée à sa naissance, elle avait pour base ces quatre grands arcs que nous trouvons encore aujourd'hui en avant du chœur de presque toutes nos églises. Eh bien, c'est d'une tour de ce genre que je suis amené à supposer l'existence dans la basilique de Saint-Martin, concluant d'une pratique si bien constatée pour le *vi*^e siècle, qu'elle pouvait avoir déjà cours cent ans auparavant.

J'ai même quelque chose de plus que la simple probabilité. Une anecdote sur Alaric II, roi des Wisigoths, qui est rapportée dans le livre *De gloria martyrum* (cap. 92), prouve qu'avant l'an 500, il y avait une partie en élévation au-dessus de la basilique Saint-Félix de Narbonne. Le roi s'étant plaint un jour que cet édifice gênait les vues de son palais sur la campagne, un de ses ministres s'empressa de faire déposer un étage du *campanile*. Campanile est la traduction que je propose pour un mot dont personne n'a pu encore préciser le sens. Il y a dans le latin : *deponatur ex hoc ædificio una structura machinæ*. Le sens propre de *machina* est un échafaudage, un étagelement de pièces de bois. Or, un dessin antique qui nous a été conservé de l'église de Saint-Riquier, construite en 799, nous représente cet édifice avec deux transepts, au-dessus de chacun desquels se dégage une tour ronde surmontée d'un campanile à trois étages en retraite (1), et la façon de ce campanile est telle, qu'il n'est pas possible d'y voir autre chose qu'un ouvrage en bois de charpente. J'affirmerais, sans crainte d'être taxé de témérité, que l'*arx ascendens per arcus* de Saint-Pierre de Nantes était dans le même cas. Voilà autant de constructions auxquelles s'appliquerait parfaitement l'expression *machina*, et mon interprétation en ce qui concerne l'existence d'un campanile à Saint-Félix de Narbonne, étant prouvée par ces exemples, entraîne également l'existence d'une tour sur laquelle le campanile avait son assiette. Donc la basilique de Perpétue n'est pas la seule de son époque dont le sanctuaire se serait annoncé extérieurement par une construction élevée au-dessus du comble.

Cela étant admis, toutes les données auxquelles nous avons à répondre reçoivent leur parfaite application. Outre que la tour-lanterne recevra une partie des fenêtres dont le nombre a si fort embarrassé

(1) Voir la gravure donnée en premier lieu par le P. Petau, *De Nithardo illiusque prosapia* (Paris, 1612); reproduite par Mabillon, *Vitæ sanctorum ordinis S. Benedicti*, sæc. IV, part. I, p. 111; et par M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 72 (Collection des documents inédits).

M. Lenormant, nos inscriptions occupent la place la plus apparente de l'édifice et la mieux appropriée à ce qu'elles expriment. Elles sont *sur la tour du côté de l'orient*, c'est-à-dire sur la partie pleine au-dessus du grand arc ouvert au fond de la nef, lequel appartient à la structure de la tour. Nous appelons cela, en archéologie, l'arc triomphal de la basilique. La face qu'il présentait à la nef regardait l'occident par rapport au sanctuaire ; mais par rapport à la nef c'était l'orient, et il est visible que les inscriptions ont été copiées dans l'ordre où elles se présentaient aux visiteurs entrant dans la basilique par la nef. Comme les yeux se portaient d'abord vers le sanctuaire, c'est là, au-dessus de l'entrée, qu'avaient été mises les sentences d'introduction, et c'est par là aussi que la transcription a commencé. Puis l'auteur du livret a regardé à sa gauche, qui était le côté noble de l'église, le côté de l'évangile, et il a pris les inscriptions de la porte septentrionale. Il a pris ensuite à sa droite celles de la porte méridionale ; enfin il s'est retourné, et a copié ce qui était écrit au-dessus de la grande entrée de la façade.

Finissons avec les trois pièces de vers qui nous arrêtent depuis si longtemps. Entremêlées de quelques motifs d'ornement, elles suffisaient pour la décoration de tout le plein du mur, la plus longue occupant le dessus de l'arc triomphal, tandis que les deux petites remplissaient les tympans aux naissances du cintre.

Nous pouvons à présent nous avancer dans le sanctuaire.

Le dessous de la tour était l'emplacement de l'autel. Je ferai de cette partie un carré de 28 pieds dans œuvre. Les murs devront être plus épais que ceux de la nef, en raison de la construction élevée au-dessus. A droite, à gauche et au fond, ils seront percés d'arcades de même cintre que l'arc triomphal. Celle du fond sera l'ouverture de l'abside sur le sanctuaire.

L'abside doit différer de celles que l'on voit dans les basiliques italiennes, attendu qu'elle n'avait pas la même destination. L'abside des basiliques italiennes était le *presbyterium*, la place réservée à l'évêque et aux prêtres ordonnés ; l'abside de la basilique de Tours était le lieu où Perpétue avait voulu que fût érigé le tombeau de saint Martin. Grégoire de Tours le dit en termes formels : *Hic (Perpetuus), submota basilica quam prius Briccius episcopus ædificaverat super sanctum Martinum, ædificavit aliam ampliorem miro opere, in cujus absida beatum corpus venerabilis sancti transtulit* (1).

Nous savons en outre que, pour faciliter la circulation du peuple

(1) *Historia Francorum*, l. X, cap. 31.

autour du tombeau, une galerie contournait l'abside. Cette circonstance se déduit encore du témoignage de Grégoire, qui a mentionné deux fois un *atrium*, c'est-à-dire un espace environné de portiques, dont l'emplacement était du côté des pieds de saint Martin (1). Or, comme saint Martin, couché dans son cercueil selon le rite chrétien, avait les pieds tournés du côté de l'orient, c'est à l'orient du tombeau, c'est-à-dire dans l'abside même, que régnait l'*atrium*, et le portique nécessaire pour constituer un *atrium* devait résulter, dans la direction dont il s'agit, de ce que le mur en hémicycle de l'abside, monté sur une colonnade, était en même temps enveloppé d'une galerie.

Disposons les choses d'après ce programme.

L'épaisseur de mur de l'hémicycle, qui portait une voûte en cul de four, et le peu d'élévation dont je dispose en vue des fenêtres qu'il y aura à percer au-dessus de la colonnade, m'obligent à composer celle-ci de colonnes accouplées l'une devant l'autre, ainsi que j'ai fait pour le deuxième ordre de la nef, ainsi que cela se voit au baptistère de Sainte-Constance, à Rome. Seulement je superposerai ici l'architrave aux colonnes. J'emploierai des colonnes corinthiennes de 13 pieds de haut, par conséquent de 15 à 16 pouces d'épaisseur. Au-dessus de leur entablement s'élèvera un étage en attique, puis la voûte au sommet. Voilà pour l'édification. Un mur rond, porté à une douzaine de pieds derrière la colonnade, procurera à la fois la galerie de pourtour et la clôture de l'édifice à l'orient. La longueur voulue de 60 pieds à partir de l'entrée du sanctuaire sera atteinte dans l'axe de celui-ci.

Il reste à faire la distribution des colonnes, des fenêtres et des portes énumérées dans le texte.

Pour les colonnes, nous en avons quarante à placer, ce qui fait bien des colonnes. Mais il n'est pas nécessaire qu'elles entrent toutes dans le corps de l'édifice. Le sanctuaire des basiliques contenait beaucoup de colonnes, architravées ou reliées par des arcades, qui servaient uniquement à former des séparations ou à supporter des pièces de garniture.

Il y en a d'abord six que l'on peut regarder comme nécessaires, parce qu'elles étaient d'un usage traditionnel. Deux étaient appliquées comme ornement devant les piédroits de l'arc triomphal;

(1) « In atrio quod ante beati sepulchrum habetur. » *Miracula sancti Martini*, l. II, cap. 42, « Infra ipsum atrium quod ad pedes beati exstat. » *Historia Francorum*, l. VII, c. 22.

quatre soutenaient le *ciborium* ou baldaquin dressé au-dessus de l'autel.

Pour la colonnade du fond, j'en emploierai douze, c'est-à-dire six couples.

Deux files de six colonnes prendront place dans chacune des arcades latérales du carré. Leur office sera celui de clôtures, car la multitude étant admise à circuler derrière l'abside, il était nécessaire que la région de l'autel fût fermée sur les côtés.

Tout cela fait trente colonnes. Je me servirai des dix qui restent pour former deux colonnades courbes qui iront des naissances de l'hémicycle à l'extrémité du tombeau placé sous l'ouverture de l'abside. Ce sera, du côté de l'autel, la clôture de l'*atrium* mentionné par Grégoire de Tours ; car un *atrium* est nécessairement clos de tous les côtés.

On va trouver singulière la disposition courbe que je propose. Elle m'est suggérée par une phrase d'Odon de Cluny, dans un sermon que prononça cet illustre personnage, lorsque la basilique fut rendue au culte après un incendie qui l'avait fortement endommagée, vers 940 (1) :

In arcuatis porticibus, dit Odon ; *voluerunt eam prisci constructores architectari, quoniam domus illa, quamvis latissima sit, turbis tamen sese imprimentibus tantum solet esse angusta, ut antipodia chori et angiposticulas, quamvis nolentes, subruant* (2).

La traduction de ce passage n'est pas sans difficulté.

D'abord, *arcuatus* a plusieurs sens entre lesquels il faut choisir. Il signifie « voûté, » ou « relié par des arcades, » ou « disposé sur un plan courbe, » et les deux premières acceptions sont presque les seules qu'on lui trouve dans le latin de la décadence. Mais l'orateur ayant voulu exprimer une disposition introduite dès l'origine comme plus favorable au stationnement de la foule, et ni des voûtes sur une

(1) On a rapporté jusqu'ici le sermon dont il s'agit au rétablissement de l'église après l'incendie de 903. Je partageais à cet égard l'opinion commune ; mais M. Émile Mabilley, si instruit des antiquités de la Touraine, m'a fait remarquer qu'Odon de Cluny parle dans son sermon de l'abbé Étienne de Saint-Martial de Limoges, dont l'administration se place entre les années 917-934, et qu'il mentionne aussi une destruction complète de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, rapportée à l'an 940 par les auteurs du *Gallia christiana* (t. XII, col. 793). D'ailleurs l'incendie de 903 fut allumé lors du siège de Tours par les Normands, tandis que celui auquel fait allusion Odon de Cluny eut lieu en temps de paix, sous les yeux d'un peuple immense qui était venu assister à la fête du saint. C'est un désastre de plus à ajouter à ceux qu'ont enregistrés les chroniqueurs.

(2) *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 146.

galerie ni des arcades entre les colonnes d'une clôture ne répondant à ce but, il convient de s'arrêter au sens de *arcuatus*, courbe. On conçoit qu'entre la colonnade courbe du fond et une autre colonnade en contre-courbe qui faisait empiéter la région du tombeau sur le sanctuaire, il tenait plus de monde que si une clôture droite eût été établie à l'ouverture de l'abside.

Je serais bien tenté d'alléguer en faveur de ma thèse une locution dont le même Grégoire s'est servi jusqu'à trois reprises, en en variant chaque fois les termes: *absida tumuli*, *absida corporis*, *absida sepulcri* (1). Frappé de cette persistance du vieil historien à déterminer ainsi, dans de certains cas, la signification du mot *absida*, le P. da Prato a conclu qu'il devait y avoir eu deux absides, celle de l'église et une autre plus petite dans laquelle était le tombeau (2). Mes deux colonnades courbes opposées l'une à l'autre, et dont l'une se développait autour du mausolée, rendraient mieux raison de la distinction établie par le critique italien, si les textes devaient être entendus comme il le prétend; mais l'un des exemples résiste à son interprétation. Il s'agit, en effet, d'un prêtre de campagne qui vint de nuit faire une invocation à saint Martin, et qui, n'ayant pas pu se faire ouvrir la basilique, se mit en prière les yeux tournés vers l'*abside du sépulcre*. Puisque ce personnage était dehors, on ne peut pas entendre par l'abside du sépulcre autre chose que l'abside de l'église, qui était l'emplacement du sépulcre.

Revenons à Odon de Cluny.

Le reste de sa phrase abonde dans le sens d'une colonnade en contre-courbe. J'y trouve deux mots composés qui ne sont dans aucun dictionnaire: *antipodia* et *angiposterulæ*. Pour en saisir la signification, interrogeons leurs radicaux, dont la valeur est connue.

Podium est un parapet, une balustrade à hauteur d'appui, et *anti* a le sens d'opposition. Ici l'opposition existe relativement au chœur, puisqu'il y a *antipodia chori*; et *chorus*, pour un homme du x^e siècle, c'était la région de l'autel. Il s'agit donc de grilles, ou de tout autre ouvrage à hauteur d'appui, qui étaient posées dans les entrecolonnements pour compléter la clôture entre la région du tombeau et celle de l'autel.

Dans *angiposterulæ*, il y a l'idée de passages, et de passages étroits, ménagés par derrière. Ici ce mot est pris visiblement pour désigner

(1) *Miracula sancti Martini*, l. II, c. 47; l. III, c. 57; l. IV, c. 25.

(2) *Sulpicii Severi opera*, t. I, p. 400.

de petites portes qui étaient pratiquées derrière le tombeau pour passer d'une région dans l'autre.

En dernière analyse, voici ce qu'Odon de Cluny a voulu dire :

« Malgré la précaution qu'eurent primitivement les architectes de disposer les colonnades sur un plan courbe, afin de ménager plus d'espace, l'affluence est telle autour du tombeau que souvent les balustrades du côté du chœur sont renversées, ainsi que les petites portes qui y donnent accès, derrière le tombeau. »

Le dessin sur coupe du sanctuaire montre comment je conçois la disposition des petites portes. On verra par le plan de la basilique celle de la colonnade en contre-courbe.

Nos quarante colonnes ayant leur place assignée, nous trouverons facilement où mettre les trente-deux fenêtres.

Il y en aura douze à la lanterne, à laquelle je donnerai la forme d'un tambour monté sur des pendentifs. Je n'ai aucun renseignement direct sur ce point; mais la forme ronde m'a semblé indiquée et par les vers de Fortunat et par le dessin de Saint-Riquier, que j'ai précédemment allégués. Toutefois une tour carrée, je me hâte de le reconnaître, conviendrait également. Aussi en laisserai-je le choix à ceux qui trouveraient que c'est trop oser que de supposer l'emploi de pendentifs antérieurement à la construction de Sainte-Sophie de Constantinople.

Je disposerai six autres fenêtres dans chacune des pièces latérales de la région de l'autel, pièces qui constituaient les bras d'un transept renfermé dans l'alignement des murs des bas-côtés de la nef.

Cela fait déjà vingt-quatre fenêtres; il en reste encore huit. Sept seront percées dans l'attique de l'hémicycle, et la dernière tout au fond de l'édifice, dans la galerie qui contournait l'abside. Grégoire de Tours a désigné celle-ci de la façon la plus claire dans son Histoire, à propos d'un vol commis dans la basilique en 581. Les voleurs s'introduisirent par la fenêtre de l'abside, en posant contre le mur, en guise d'échelle, l'entourage d'une sépulture (1) : ce qui nous donne l'idée d'une fenêtre qui n'était pas à plus de 6 ou 8 pieds au-dessus du sol.

Quant aux portes, on n'en comptait que trois dans le sanctuaire de la basilique. Nous en mettrons deux dans la galerie derrière l'hémicycle, pour servir d'entrée à deux pièces qui en ce temps-là avaient leur place marquée au chevet de toutes les églises : l'une, appelée

(1) « Qui, ponentes ad fenestram absidæ cancellum, qui super tumulum cujusdam defuncti erat, ascendentes per eum, effracta vitrea, sunt ingressi. » L. VI, c. 10.

secretarium dans la Vie d'Alcuin, où il est dit qu'était le dépôt de la cire, des vêtements sacerdotaux et de tout ce qui servait à la célébration des cérémonies (1); l'autre, mentionnée deux fois par Grégoire de Tours sous le nom de *thesaurus* (2).

Il est permis de donner à ces dépendances la forme et la dimension qu'on voudra, car elles ne sont pas comprises dans les mesures assignées à la basilique. Je les placerai derrière le bas-côté de l'abside, en ajoutant à chacune un appendice qui donnera au plan de l'édifice la forme d'un tau. Cette disposition est justifiée par ce que nous savons du *secretarium*. Il contenait un matériel si considérable, qu'il fallait qu'il eût une certaine étendue; et d'ailleurs la mention qui en est faite dans la Vie d'Alcuin vient à propos d'un incendie dont il fut la proie, et qu'il communiqua à d'autres bâtiments, preuve qu'il faisait retour sur le côté méridional.

La troisième porte est certainement celle dont parle Grégoire lorsqu'il raconte le séjour que fit à Tours Ebrulfe, ministre disgracié de Gontran (3).

Ce personnage étant venu se mettre sous la protection de saint Martin, on lui abandonna pour se loger le *salutatorium* de la basilique. On appelait ainsi une salle d'attente préparée pour l'évêque, lorsqu'il venait officier. Or, une porte donnait du *salutatorium* dans l'église, porte qui ne se fermait pas comme les autres : ce qui fut cause que les femmes au service d'Ebrulfe entraient à toute heure pour aller voir soit les tableaux qui décoraient l'édifice, soit le tombeau du saint; et quand elles étaient là, elles touchaient à tout. Le prêtre portier, pour mettre un terme à ces visites, fit poser une serrure à la porte.

Bien que le récit n'explique pas où se trouvait cette porte, sa place se déduit tout naturellement de la destination du *salutatorium* qui devait adhérer au sanctuaire (4), par conséquent se trouver dans un bâtiment appliqué contre l'un des bouts du transept. Je désigne sans hésiter le côté du midi, parce que nous savons qu'à Saint-Martin les bâtiments pour l'habitation du clergé furent situés de tout temps au midi.

(1) « Custos sepulcri sancti Martini, providebat qui ceram et vestimenta omnia quæ ad ipsam basilicam pertinebant, intrans cum candela accensa secretarium, quo ista servabantur, etc. » *Acta SS. ord. S. Benedicti*, sæc. IV, part. I, p. 157.

(2) *Historia Francorum*, l. X, c. 19 et 31.

(3) *Historia Francorum*, l. VII, c. 22.

(4) La conclusion est si naturelle qu'elle a été faite à la fois par le P. da Prato (*Sulpicii Severi opera*, p. 400) et par M. Lenormant.

Nous n'avons plus qu'à placer les inscriptions qui se trouvaient dans le sanctuaire.

Il y en avait une *super arcum absidæ in altari*, que je corrige *in altario*. Ces mots indiquent le dessus du cintre qui formait l'ouverture de l'abside. L'inscription consistait en une paraphrase du verset 17, ch. xxviii de la Genèse, écrite probablement sur deux lignes, car les manuscrits reproduisent cette division :

QVAM METVENDVS EST LOCVS ISTE
VERE TEMPLVM DEI EST ET PORTA COELI.

Sidoine Apollinaire, à la demande de Perpétue, composa pour la basilique une pièce en vers hexamètres et pentamètres, qui fait partie de ses œuvres (1). Elle accompagne une lettre à son ami Lucontius, à qui il l'avait soumise pour la corriger s'il le jugeait à propos. Nous la retrouvons sans nom d'auteur dans notre recueil, sous la rubrique *in absida*. Elle est ainsi conçue :

MARTINI CORPVS TOTIS VENERABILE TERRIS
IN QVO POST VITAE TEMPORA VIVIT HONOR
TEXERAT HIC PRIMVM PLEBEIO MACHINA CVLTV
QVAE CONFESSORI NON ERAT AEQVA SVO
NEC DESISTEBAT CIVES ONERARE PVDORE
GLORIA MAGNA VIRI GRATIA PARVA LOCI
ANTISTES SED QVI NVMERATVR SEXTVS AB IPSO
LONGAM PERPETVVS SVSTVLIT INVIDIAM
INTERNVM REMOVENS MODICI PENETRALE SACELLI
AMPLAQUE TECTA LEVANS EXTERIORE DOMO
CREVERVNTQVE SIMVL VALIDO TRIBVENTE PATRONO
IN SPATIIS AEDES CONDITOR IN MERITIS
QVAE SALOMONACO POTIS EST CONFLIGERE TEMPLO
SEPTIMA QVAE MVNDO FABRICA MIRA FVIT
NAM GEMMIS AVRO ARGENTO SI SPLENDVIT ILLVD
ISTVD TRANSGREDITVR CVNCTA METALLA FIDE
LIVOR ABI MORDAX ABSOLVANTVRQVE PRIORES
NIL NOVET AVT ADDAT GARRVLA POSTERITAS
DVMOQVE VENIT XPVS POPVLOS QVI SVSCITET OMNES
PERPETVO DVRENT CVLMINA PERPETVI.

(1) *Epistolæ*, l. IV, n. 18.

Dans quel endroit de l'abside avait-on mis ces vers ? Ou bien ils étaient divisés en deux dizains inscrits sur l'attique, des deux côtés de la fenêtre du milieu, ou bien ils occupaient sur deux lignes la frise de l'entablement supérieur. Je ne vois pas jour à une troisième hypothèse. Leur place me semble avoir été nécessairement au deuxième ordre d'architecture, parce que nous avons pour l'abside une autre inscription, qui est le titre mortuaire de saint Martin, et celle-là ne pouvait pas être ailleurs que dans la frise du premier entablement :

DEPOSITIO SCI MARTINI
III. ID. NOV. PAVSAVIT IN PACE DNI NOCTE MEDIA.

III

LES MONUMENTS DU SANCTUAIRE ET LA DÉCORATION INTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE.

J'ai à m'occuper à présent des inscriptions du tombeau de saint Martin.

Mon travail de restitution ne serait pas complet si je m'en tenais pour ce tombeau au peu de mots que j'ai dits précédemment. C'est pour le tombeau que la basilique avait été faite. Quoique indépendant du gros œuvre, il était la pièce capitale, celle qui avait commandé toutes les dispositions du sanctuaire. Il convient donc de produire tous les témoignages d'où peut être inférée l'apparence qu'il offrait.

Il posait sur le sol à la place qui a déjà été indiquée, c'est-à-dire dans l'axe du sanctuaire, à l'ouverture de l'abside. L'auteur des *Miracles de saint Martin*, qui vivait à la fin du ix^e siècle, le compare à un autel (1). Cela nous représente une cellule étroite, de la forme d'un carré long. Elle était percée d'une porte, devant laquelle pendait un rideau (2). Il n'est dit nulle part que les visiteurs y entras-

(1) « Fecit etiam (Perpetuus) altare quadratum et concavum ex lapidibus tabulatis, quod magna tabula cooperuit et cum aliis cæmentavit. » Dans Baluze, *Miscellanea*, t. II (in-fol.), p. 300.

(2) « Pallula quæ a foris ad pedes sancti de pariete dependet. » Grégoire de Tours, *Miracula sancti Martini*, l. II, c. 50.

sent; mais nous savons que des cierges brûlaient dedans, et que l'*ædituus* ou surveillant de la basilique était préposé à l'entretien du luminaire (1). Elle ne contenait pas autre chose que le corps du saint, enfermé dans un triple cercueil sous un de ces couvercles qu'on appela *freda* dans le latin des derniers siècles du moyen âge.

Les renseignements abondent au sujet de la sépulture et de ses enveloppes. C'est un point d'histoire qui a été récemment traité par M. Grandmaison, archiviste du département d'Indre-et-Loire (2), d'après l'ouvrage inachevé du chanoine Monsnyer sur l'église de Saint-Martin (3). Il n'est pas inutile d'y revenir, les textes étant susceptibles d'une autre interprétation que celle que leur donna autrefois le savant docteur tourangeau.

Le couvercle était richement décoré de plaques d'or et de piergeries. La tradition du ix^e siècle en attribuait la dépense à Perpétue (4). On avait oublié que Dagobert l'avait fait faire ou au moins décorer à frais nouveaux par saint Éloi. C'était un des plus beaux ouvrages du grand artiste mérovingien (5).

Le premier cercueil, réceptacle du corps, était tressé en osier (6); le second était en *electrum* ou alliage d'or et d'argent, de l'épaisseur de deux doigts, et le dernier en laiton, d'une épaisseur d'un palme (7). Le cercueil d'*electrum*, hermétiquement fermé et soudé, de façon à n'être jamais ouvert, avait la forme d'un coffre à cinq pans. C'est ce qui est cause que l'hagiographe du ix^e siècle l'appelle *absida*; car alors *absida* voulait dire une châsse. Une inscription qui ne nous a pas été conservée attestait que cet ouvrage remontait au temps de Perpétue. Le cercueil de laiton avait la même forme et datait de la même époque; mais, à la différence de l'autre, il s'ouvrait par une porte munie de quatre barres cadénassées.

(1) Grégoire de Tours, *Miracula sancti Martini*, l. I, c. 2.

(2) Notice sur les anciennes châsses de Saint-Martin de Tours, dans la partie archéologique, p. 115, des *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité des travaux historiques*, année 1868.

(3) *Celeberrimæ sancti Martini Turonensis ecclesiæ historia generalis*, ouvrage supprimé par ordre du chapitre, qui en arrêta l'impression.

(4) L'auteur des *Miracles* du ix^e siècle, dans Baluze, l. c.

(5) « Præcipue beati Martini Turonis civitate, Dagoberto rege impensas præbente, miro opificio ex gemmis et auro contextit sepulcrum. » *Vita sancti Eligii*, l. I, c. 32. Le texte consulté par Monsnyer, au lieu de *contextit sepulcrum*, portait *thecam confecit*. On voit par le chapitre 67, livre II, de la même Vie de saint Eloi, que le célèbre orfèvre se rendit à Tours pour exécuter cet ouvrage.

(6) « Cistella salicea. » Acte du 1^{er} décembre 1323, dans les notes de D. Ruinart à l'édition in-fol. de Grégoire de Tours, col. 1390.

(7) L'auteur des *Miracles* du ix^e siècle, dans Baluze, l. c.

Malgré de nombreux déplacements, motivés par des calamités de toute sorte, le coffre d'*electrum* demeura intact pendant huit cent trente ans. C'est en 1323 seulement qu'on osa l'ouvrir pour la première fois. Nous avons l'acte authentique de cette visite, qui eut lieu en présence du roi Charles le Bel (1). Le cercueil d'osier qu'enveloppait le métal, ainsi que la sépulture elle-même, se montrèrent dans un état parfait de conservation. Le corps était enveloppé dans un suaire, par-dessus lequel des bandes d'étoffe blanche avaient été croisées et recroisées. C'était le mode d'ensevelissement usité chez les premiers chrétiens; ce fut aussi la façon d'emballer les nourrissons au moyen âge, c'est pourquoi l'acte dit que le saint était enveloppé comme un petit enfant (2). On ajoute que les bandages étaient scellés du sceau de Perpétue. Il paraît que l'*electrum* avait pâli au point d'être tout à fait blanc, car on le prit pour de l'argent. Comme on ne parle ni du coffre de laiton, ni du couvercle de saint Éloi, c'est un signe que ces pièces n'existaient plus au xiv^e siècle.

Revenons à présent au tombeau.

Cinq pieds de large sur dix de long et autant de haut sont les dimensions qu'on peut lui assigner. Il était recouvert d'une dalle en marbre blanc dont l'évêque d'Autun, Euphronius, avait fait cadeau à Perpétue (3).

On lisait en haut du monument, *desuper*, c'est-à-dire sur la frise, les vers que voici :

CONFESSOR MERITIS MARTYR CRUCE APOSTOLVS ACTV
MARTINVS COELO PRAEMINET HIC TVMVLO
SIT MEMOR ET MISERAE PVRGANS PECCAMINA VITAE
OCCVLTE MERITIS CRIMINA NOSTRA SVIS.

Deux autres inscriptions, qui précèdent celle-là dans le Recueil, avaient leur face *circa tumulum ab uno latere, item in alio*; et je vois se justifier par cette indication le sens que j'ai donné précédemment aux *porticus arcuatæ* d'Odon de Cluny. Il y avait à droite et à gauche des choses qui jusqu'à un certain point contournaient le tombeau : c'est-à-dire les deux colonnades courbes, et c'est sur leur entable-

(1) Notes de D. Ruinart à l'édition de Grégoire de Tours, col. 1390.

(2) « Ad instar infantuli involutum et ligatum. »

(3) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, c. 15.

ment que je poserai les inscriptions dont il s'agit. Elles étaient toutes les deux partagées en trois versets.

D'un côté :

HIC CONDITVS EST SCAE MEMORIAE MARTINVS EPS
CVIVS ANIMA IN MANV DEI EST SED HIC TOTVS EST
PRAESENS MANIFESTVS OMNI GRATIA VIRTVTVM

De l'autre :

CERTAMEN BONVM CERTAVIT CVRSVM CONSVMMAVIT
FIDEM SERVAVIT DE CAETERO REPOSITA EST ILLI CORONA
IVSTITIAE QVAM REDDET ILLI DNVS IN ILLA DIE IVSTVS IVDIX.

Outre le monument qui vient d'être décrit, il y avait encore le sarcophage dans lequel avait été enfermé d'abord le corps de saint Martin, et que l'évêque Perpétue retira de terre lors de la levée du corps (1). Il fut décoré aussi par saint Éloi, preuve qu'il était en vue dans l'église (2); mais nous ignorons absolument la place qu'il occupait.

L'autel, afin de répondre à une prescription observée dès les plus anciens temps, aurait dû, par sa position, se rattacher au monument sépulcral. Il n'en est rien. Ces deux pièces de construction étaient séparées. Il y avait entre l'une et l'autre un intervalle assez spacieux pour que les possédés y fussent admis (3). Ils y passaient la journée, prosternés sur le carreau. Le siège de l'évêque et l'exèdre des prêtres devaient se trouver aussi dans le même intervalle : de sorte que tout s'accorde pour qu'on place l'autel vers l'entrée du sanctuaire.

On se souvient que j'ai disposé de quatre colonnes pour supporter le *ciborium* qui devait compléter l'autel. Aucun témoignage ne nous instruit de la présence d'une confession sous cet ensemble. S'il y en avait une, on ne voit guère quel objet elle pouvait receler, à moins que ce n'ait été le sarcophage, réceptacle primitif du corps.

Autour de l'autel régnait une balustrade dont Alcuin parle dans

(1) Grégoire de Tours, *Miracula sancti Martini*, l. I, c. 6.

(2) « Et aliam (tumbam) ubi corpus B. Martini dudum jacuerat, urbane composuit. » *Vita sancti Eligii*, l. I, cap. 32.

(3) « Inter altarium et sanctum tumulum decubantes. » Grégoire de Tours, *Miracula sancti Martini*, l. I, c. 38.

une de ses lettres (1). Dans le temps que cet homme illustre était abbé de Saint-Martin, un clerc sous le coup d'une accusation grave vint chercher asile dans la basilique. L'archevêque amena pour l'arrêter des gens armés qui ne craignirent pas de pénétrer *intra cancellos altaris*. Ils n'y restèrent pas longtemps, parce que les moines qui desservaient alors l'église s'employèrent tous ensemble à faire cesser cette profanation.

Avec le secours des inscriptions, nous mettrons encore quelque chose dans le sanctuaire. Le recueil nous fournit en effet la pièce suivante en l'honneur de reliques réunies des saints Jean, Félix, Victor, Gervais et Protas :

QVINQVE BEATORVM RETINET DOMVS ISTA CORONAS
 QVORVM SI TITVLVM RELEGAS ET NOMINA NOSCES
 IN COELIS QVAE SCRIPTA MANENT SEMPERQVE MANEBVNT
 HIC OVAT EX VTERO SCVS BAPTISTA IOHANNES
 HIC FELIX VICTORQVE PII GERVASIVS ALMVS
 PROTASIVSQVE SACER SVNT HIC PER SAECVLA TESTES
 QVI VERAM DOCVERE FIDEM CRVCE SANGVINE MORTE
 IVNCTI QVINQVE SIMVL DIGITI DE CORPORE XPI
 EFFICIVNT CELSAM MAGNO CERTAMINE PALMAM
 PERPETVIS DIGNISQVE DEO QVAM FLORIBVS ORNANT.

La rubrique qui désigne l'emplacement de ces vers est altérée dans tous les manuscrits que j'ai pu consulter. Voici les diverses leçons : *in memoria securi re* (n° 5580 de la Bibl. imp., ix^e siècle); *in memoria securi rem* (n° 5325, 5583, 5584, 15032 de la Bibl. imp., ix^e, x^e et xi^e siècles); *in memoria securi remigii* (n° 12259 de la Bibl. imp., xii^e siècle); *in memoria secli. rememor.* (n° 10848 de la Bibl. imp., ms. exécuté entre 846 et 849). Le ms. de Quedlinbourg publié par Eckard portait : *commemoratio sanclarum reliquiarum hujus domus*.

Sauf la dernière variante, qui est une paraphrase où a été supprimée la mention de l'emplacement, les autres leçons ne font qu'attester l'embarras des copistes en présence d'un texte très-abrégé et où se trouvaient probablement des termes d'un emploi peu fréquent.

(1) Elle se rapporte à l'année 803. On la trouve dans D. Bouquet, *Scriptores rerum francicarum*, t. V, p. 619.

Le commencement *in memoria* n'était pas dans ce cas; aussi a-t-il été bien lu par tout le monde.

Memoria pourrait très-bien s'entendre d'une confession sous l'autel, et alors cesserait l'incertitude que j'ai laissée paraître tout à l'heure. L'autel aurait été sanctifié par les reliques des saints dénommés dans l'inscription. Je n'ai pas cru devoir m'arrêter à ce parti, pour deux raisons.

La première est que l'autel, même avant les travaux de Perpétue, fut placé sous l'invocation de saint Martin. Son titre fut constaté d'abord par une inscription à la gloire du saint, qui était gravée sur une couronne suspendue au *ciborium* (1). D'ailleurs, cet autel s'élevait sur le lieu même où le grand évêque avait été momentanément inhumé; il n'avait pas besoin d'autre chose pour sa consécration.

En second lieu, si *memoria* avait le sens de confession, il faudrait absolument s'arrêter, pour les mots qui suivent, à la leçon *securi remigii*, qui est celle du manuscrit le plus récent, et dans laquelle *remigii* est évidemment une conjecture suggérée au copiste par l'abréviation *re.* ou *rem.* des manuscrits anciens. L'explication serait alors que les vers inscrits sur la *memoria* avaient pour auteur un personnage appelé Securus Remigius. C'est l'opinion à laquelle s'est arrêté M. Le Blant (2).

Je trouve plus de vraisemblance dans une leçon bien différente recueillie par Marini, quoique ç'ait été d'après un manuscrit très-vaguement indiqué et que ce savant n'avait pas vu de ses yeux (3). Ce texte, en remplaçant *securi* par *secus* suivi d'un accusatif, détermine l'emplacement de la *memoria*. Celle-ci devient alors un tombeau en forme de petite chapelle, un édicule dans le genre du mausolée de saint Martin, lequel aurait été élevé dans le sanctuaire, le long de quelque chose.

Quelle chose?

Le manuscrit consulté pour Marini portait *secus ramum*, ce qui voudrait dire, le long d'un candélabre à plusieurs branches où brûlaient des cierges. Mais il y a à objecter que *ramus* avec ce sens n'ap-

(1) « Inde altare Dei gressu temerare profano Ausus et intuitus furialia vota secutus, Abripuit sanctam dextra vellente coronam, Quæ meritum sancti propter conjuncta docebat. » Paulin de Périgueux, *Vita sancti Martini*, l. VI, v. 223. Il s'agit de l'autel primitif dédié par saint Brice. Lorsque le corps eut été levé et mis dans le mausolée que Perpétue avait fait construire, la même couronne fut suspendue au-dessus du cercueil. Grégoire de Tours, *Miracula sancti Martini*, l. I, c. 2.

(2) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 245.

(3) Mai, *Scriptorum veterum nova collectio* (in-4°), t. V, p. 143, n° 7.

paraît que dans les bas siècles du moyen âge, et que d'ailleurs on ne peut pas dire d'un objet qu'il est situé le long d'un autre quand cet autre n'a pas d'étendue, comme c'est le cas d'un candélabre. Me reportant à l'écriture cursive romaine, qui a causé l'embarras des copistes, et cherchant un mot qui n'ait pas été de ceux dont on se servait fréquemment, je propose *secus repam*. *Repa* a été pour quelques auteurs de l'époque barbare l'équivalent de *ciborium* (1). Je me figure par conséquent la *memoria* placée sur un des flancs de l'autel, entre le *ciborium* et la clôture latérale du chœur.

Dans ma pensée, cet édicule était à gauche, du côté de l'évangile, tandis que du côté de l'épître il y avait la colonne isolée que j'ai réservée depuis le commencement pour figurer comme pièce d'ameublement dans le sanctuaire. Elle devait accompagner un pupitre monumental. L'existence de cet accessoire me semble indiquée par des vers à la suite de ceux qu'on vient de lire. Cette nouvelle pièce s'annonce par un titre que les éditeurs ont longtemps méconnu, parce qu'il avait été fourré dans le texte. C'est le mot *Eusebii*, qui donne un pied et demi de trop au premier vers. Il suffit de l'isoler pour rétablir le mètre. C'est ce qu'a fait M. Le Blant, en émettant l'opinion que le nom Eusebius était celui de l'auteur (2).

EUSEBII.

SI TIBI SCA FIDES SI XPO DEDITA MENS EST
PONTIFICIS SACRI MERITORVM ET MOLE PERENNIS
HIC STVDIOSE POTES MARTINI DISCERE LECTOR
ORTVM MILITIAM NATALEM FESTA PARENTES
DOCTRINAM MORES PRAECONIA BELLA TRIUMPHOS
SVPPPLICIA PATRIAM DISCRIMINA DICTA LABORES
PRAEMIA VIRTVTES AEVVM PRAECONIA LAVDES.

On voit par le sens de ces vers qu'ils annonçaient un manuscrit de la vie de saint Martin, sans doute celle de Sulpice Sévère. Étaient-ils tracés sur le manuscrit lui-même? Je ne le pense pas, parce que le Recueil est celui des inscriptions de la basilique. Son titre, *Versus basilicæ*, ne convient qu'aux légendes et sentences qui figuraient dans la décoration du monument. De là mon idée d'une petite con-

(1) Glossaire de Du Cange.

(2) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 245.

struction sur laquelle était exposé à demeure le manuscrit. Sa face est l'emplacement que j'assigne à l'inscription.

M. Le Blant a dit qu'il ne serait pas éloigné de voir dans Eusèbe le personnage du même nom à qui Sulpice Sévère a adressé son épître *Contra æmulos virtutum beati Martini*. Ce rapprochement me paraît tout à fait digne de considération. Eusèbe était un prêtre de l'école de saint Martin, qui devint ensuite évêque (1). Il est très-possible qu'il ait été non-seulement l'auteur des vers qui annonçaient le manuscrit, mais le donateur du manuscrit lui-même, auquel cas ce livre, avant de figurer dans le sanctuaire de la basilique de Perpétue, aurait déjà eu sa place près de l'autel construit en premier lieu sur la sépulture du saint. On peut croire que Perpétue, faisant refaire le meuble qui le supportait, consacra la mémoire d'Eusèbe en ordonnant qu'on mît dessus son portrait dans un médaillon, et c'est comme légende de ce portrait que je m'explique la présence du nom.

Il ne me reste plus qu'à placer deux inscriptions, les dernières du Recueil. Elles sont en prose, et la première est conçue de telle sorte que la plupart des éditeurs ne l'ont pas prise pour une inscription. C'est presque mot pour mot la description de la basilique qui est dans l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, celle-là même d'après laquelle j'ai fait ma restitution; de sorte qu'on a pensé qu'elle avait été empruntée à Grégoire de Tours à titre de renseignement, et dans cette supposition, le Recueil des inscriptions a été jugé postérieur à la publication de l'ouvrage de Grégoire.

Ce n'est pas l'opinion du P. da Prato, que j'ai déjà cité comme le plus judicieux critique qui ait travaillé sur ce sujet. Selon cet érudit, le Recueil fut composé avant l'épiscopat de Grégoire; la description se lisait quelque part dans la basilique, et loin qu'elle ait été empruntée à l'historien des Francs, c'est celui-ci qui l'a prise pour l'introduire dans son récit (2). Comme j'ai allégué ci-dessus la preuve évidente que le Recueil est antérieur non-seulement à l'épiscopat de Grégoire de Tours, mais même à l'incendie de l'église en 558; comme la pièce qui suit la description, dans le Recueil, est le propre de saint Martin conçu en style d'inscription (Grégoire de Tours s'en est aussi emparé, mais en changeant les termes); que d'ailleurs les deux morceaux sont dans un même ordre d'idées, ainsi qu'il convient à deux textes qui se seraient correspondu dans le monument, l'opinion du P. da Prato est pleinement justifiée pour

(1) Sulpice Sévère, *Dialogus de virtutibus B. Martini secundus*, c. 9.

(2) *Sulpicii Severi opera*, t. I, p. 394.

moi. Je mettrai chacun de ces textes dans une des pièces latérales du sanctuaire.

Sur le mur septentrional :

BASILICA SCI MARTINI ABEST E CIVITATE PASSVS QVINGENTOS FERE ET QVINQVAGINTA. HABET IN LONGO PEDES CENTVM SEXAGINTA IN LATO SEXAGINTA HABET IN ALTO VSQVE AD CAMERAM PEDES XLV FENESTRAS IN ALTARIO XXXII COLUMNAS XLI IN TOTO AEDIFICIO FENESTRAS LXXII COLUMNAS CENTVM VIGINTI OSTIA OCTO TRIA IN ALTARIO QVINQVE IN CAPSO.

Sur le mur méridional :

III. IDVS NOVEMBRIS DEPOSITIONEM SCI MARTINI ESSE NOVERIS VNDECIMA DIE MENSIS MISSAM CELEBRABIS IV. NONAS IVLIAS ORDINATIONEM EPISCOPATVS TRANSLATIONEM CORPORIS DEDICATIONEM BASILICAE ESSE COGNOSCE IV. DIE IPSIVS MENSIS MISSAM DEVOTISSIME CELEBRABIS HOC SI FECERIS ET IN PRAESENTI SAECVLO ET IN FVTVRO PATROCINIA ILLIVS PROMEREBERIS. LEGE VT CREDAS CREDE VT VIVAS IN AETERNVM.

J'ai supprimé les mots *solemnitates basilicae sancti Martini* qui sont en tête et qui me paraissent être un titre ajouté. Pour achever de se convaincre du véritable caractère de ce texte, il n'y a qu'à le comparer avec la paraphrase qu'en a faite Grégoire de Tours, car les changements introduits tendent visiblement à ce que la chose ait moins l'air d'une inscription :

Sollemnitates enim ipsius basilicae triplici virtute pollet, id est dedicatione templi, translatione corporis sancti, vel ordinatione ejus episcopatus. Hanc enim quarto nonas julias observabis; depositionem vero ejus tertio idus novembris esse cognoscas. Quod si fideliter celebraveris, in praesenti saeculo et in futuro patrocinia beati antistitis promereberis (1).

Quant au texte de la description, il est à remarquer qu'on n'y trouve pas le terme *in capso viginti*. Ces mots sont par conséquent une interpolation de Grégoire de Tours. Il les a ajoutés comme éclaircissement; mais c'est un éclaircissement malheureux, qui a troublé la symétrie du discours et fait naître l'incertitude sur celle des parties de l'édifice à laquelle il convenait d'attribuer les quarante et une colonnes. Le doute n'est pas possible avec le texte qui

(1) *Historia Francorum*, l. II, c. 14.

dit *fenestras in altario XXXII, columnas XLI*. C'est au sanctuaire que ce nombre de colonnes appartient.

Une autre différence importante est dans le nombre total des fenêtres que l'inscription porte à 72; mais sur ce point l'énoncé de Grégoire, qui n'en admet que 52, est tellement positif, que j'ai pu le préférer à un chiffre dans la transcription duquel l'erreur est supposable.

En fin de compte, ma discussion préliminaire pour établir que l'église Saint-Martin n'eut pas la forme d'une rotonde, loin d'avoir perdu de sa force, en acquiert une nouvelle; car, d'un côté, le texte dont je me suis servi donne, étant rétabli dans sa pureté, le sens que j'en avais tiré par induction; et, d'autre part, j'ai pu raisonner comme si ce texte appartenait en propre à Grégoire de Tours, puisqu'il est démontré à présent que Grégoire y a mis du sien là où il ne l'a pas trouvé assez expressif.

L'église, du temps de Grégoire de Tours, contenait un certain nombre de tombeaux. C'étaient ceux des évêques ses prédécesseurs. Le nombre augmenta par la suite. Des princes, des personnages éminents à divers titres, eurent leur sépulture dans l'enceinte consacrée à l'apôtre des Gaules. Nous sommes loin de les connaître tous. J'indiquerai ceux dont j'ai trouvé la mention dans les documents.

Perpétue, comme fondateur de la basilique, avait sa place aux pieds du saint (1). Son tombeau eut une certaine apparence. Il nous est facile de nous le figurer, parce que tous les tombeaux de ce temps, où l'on mettait les personnes de marque, étaient faits sur le même modèle. C'étaient des sarcophages de marbre avec des sujets historiés ou des emblèmes religieux sculptés sur les faces. Voici l'épithaphe qui nous a été conservée; mais ce n'est pas dans le livret des inscriptions qu'on la trouve :

CVLMINA SVBLIMI TOLLVNT QVAE VERTICE CRISTAS
EXIMIVS MERITIS PERPETVVS DEDERAT
DOMNO MARTINO CVIVS SUB MARMORE PAVSANT
OSSA VENERATVR QVAE PIA PLEBS PRECIBVS
HAEREDEM SCRIPSIT XPVM ATQVE AVREA MVLTA
SACRANDO DNI VASA CRVORE DEDIT
TRANSMISIT COELO QVAE PLVRIMA CESSIT EGENIS
FECIT ET ANTE SVAS SCANDERE DIVITIAS

(1) *Historia Francorum*, l. X, c. 31.

CLARVS AVIS ATAVISQVE POTENS FVIT ATQVE SENATOR
 CLARIOR AT SVA DVM PAVPERIBVS TRIBVIT
 SED NEQVE MARTINO SOLI TAM GRANDE SEPVLCRVN
 CONSTRVXIT TVMVLVM FECIT ET ESSE SVVM
 ET LICET ANTE PEDES MARTINI CONTVMVLETVR
 IN COELO SIMILI GAVDET VTERQVE LOCO
 RESPICE DE SVPERIS SVPER HOC BONE PASTOR OVILI
 PERPETVVSQVE TVAM PERPETVA PATRIAM (1).

Quant à la situation précise du monument, celle qui répondrait le mieux à l'indication qui nous est donnée par ces vers aurait été l'entrecolonnement de l'abside situé dans l'axe de l'édifice. C'est là qu'il aurait le moins gêné l'abord de la cellule devant laquelle se pressaient les adorateurs.

Briccius ou saint Brice, auteur de l'église qui précéda celle de Perpétue, fut transféré dans cette dernière aussitôt qu'elle fut achevée. Il y occupait une place d'honneur, que je suppose avoir été le dessous de la fenêtre percée au fond du chevet. Par la suite du temps, des miracles s'accomplirent sur son tombeau. A cause de la dévotion qui s'était attachée à ce monument, saint Éloi le décora d'un bel ouvrage de sa façon (2).

Nous rangerons des deux côtés de saint Brice, dans la galerie qui contournait l'abside ainsi que dans les pièces latérales du chœur, les tombeaux de Licinius ou saint Lézin, évêque contemporain de Clovis, de Théodore et de Procule, qui se partagèrent les fonctions de l'épiscopat par la volonté de la reine Clotilde, de Dinifius, d'Ommatius, de Léon, de Francilion, d'Injuriosus, de Baudin, de Gunthaire et d'Euphrone. Ils sont tous nommés par Grégoire de Tours (3). On peut supposer que leurs sarcophages occupaient des niches pratiquées dans les murs de clôture. C'est ainsi que les tombeaux étaient disposés dans les salles de dégagement des catacombes, et qu'ils le furent plus tard dans les basiliques, afin de ne pas gêner la circulation. Le renforcement en forme d'arche qui les abritait s'appelait *arcosolium* ou *arcus*. Le tombeau de Dagobert, dans la basilique primitive de Saint-Denis, fut placé *sub arcu*, au dire de l'auteur de la Vie de saint Éloi (4).

(1) D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, III, 304.

(2) *Vita sancti Eligii*, l. I, c. 32.

(3) *Historia Francorum*, l. X, c. 31.

(4) L. I, c. 33.

Il est certain que Grégoire de Tours n'eut pas sa sépulture disposée ainsi. Par humilité, il en avait choisi l'emplacement de telle sorte que son corps fût sous les pieds des allants et venants, et que la pensée ne vînt à personne de lui rendre aucun hommage. La postérité ne se conforma point à son intention. Il fut levé de terre et transféré dans un mausolée somptueux à gauche de la cellule de saint Martin (1).

Un illustre romain appelé Jean, qui était préchantre, *archicantor*, de la basilique de Saint-Pierre du Vatican et abbé de Saint-Martin de Rome, mourut à Tours en 680, à son retour d'une légation en Angleterre. Il fut inhumé dans la basilique (2).

Pareil honneur fut accordé au ix^e siècle à Alcuin, le plus célèbre abbé de la communauté de moines qui remplaça pendant deux cents ans les prêtres réguliers de Saint-Martin; à la reine Luitgarde, femme de Charlemagne, qui mourut en 800, pendant un séjour qu'elle fit dans le monastère; à l'impératrice Judith, veuve de Louis le Débonnaire, enfin à divers archevêques de Tours de l'époque carolingienne, dont on trouvera la mention dans le *Gallia christiana*.

Il y aurait encore à déterminer l'emplacement d'un certain puits qui existait déjà dans la petite église bâtie en premier lieu par saint Brice, car il est mentionné par Paulin de Périgueux (3). Grégoire de Tours nous apprend qu'il fut conservé dans la reconstruction de Perpétue (4). Maintes fois, nous dit cet auteur, des évergumènes s'y précipitèrent, et ils y arrivaient en sautant par dessus les balustrades de la basilique, *per cancellos basilicæ*. Comme il y avait des balustrades à la nef aussi bien qu'au sanctuaire, je ne vois pas la possibilité de se prononcer pour l'une plus que pour l'autre de ces deux régions.

Les textes étant épuisés pour ce qui concerne les dispositions et constructions de l'intérieur, avant de passer à celles du dehors, je compléterai par quelques indications l'idée qu'il faut se faire de la décoration qui accompagnait l'architecture. Mon unique autorité sur ce point est le sermon du x^e siècle que j'ai cité précédemment. Odon de Cluny dépeint tour à tour la nef et le sanctuaire.

(1) Odon de Cluny, *Vita sancti Gregorii*, cap. 25.

(2) Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. I, p. 512.

(3) « Quin etiam in puteum, qui templo clausus in ipso, Fonte salutiferas eructat concavus undas. » *Vita sancti Martini*, l. VI, v. 56.

(4) *Miracula sancti Martini*, l. II, c. 2.

Pour la nef, l'ornement consistait en un revêtement de marbre blanc, rouge et vert : *nunc et crustulis marmoreis intus obducta erat; nam interdum protonisso (corr. Proconneso) marmore paries rubicundus, nunc Pario candidus, nunc quoque prasino viridis, varium et satis pulchrum schema præferebat.*

La région du tombeau devait son effet à des sujets représentés sur les murailles, aux fenêtres incrustées de verre bleu, et à une décoration, souvent répétée, de croix qu'on avait figurées avec des lames d'or : *nunc tamen et histriatis parietibus, et vitreis saphiro subornatis, quin et bracteolis aureis decussata, non parum intuentes oblectabat.*

Il est bon de remarquer que le religieux de Cluny ne parlait de tout cela que par ouï-dire. C'était l'état des choses après la seconde dévastation de l'église par les Normands, en 878. Il se l'était fait dire par les plus vieux chanoines du chapitre de Saint-Martin. Ainsi, dès la fin du ix^e siècle, on ne parlait plus des tableaux de la nef, et au contraire l'attention était attirée au sanctuaire par une décoration figurée, sur laquelle se taisent les plus anciens documents.

Afin de ne rien omettre, je dirai qu'il y a une trentaine d'années, en reconstruisant l'une des maisons qui couvrent aujourd'hui l'emplacement de la basilique, on trouva quelques parties d'un pavement en mosaïque. La Société archéologique de Touraine en a recueilli des morceaux, qu'elle conserve dans son musée. Le dessin représente des motifs d'ornement d'une exécution peu soignée; il est formé avec des cubes de marbre blanc, de terre cuite et de lave d'Auvergne.

IV

L'EXTÉRIEUR ET LES DÉPENDANCES DE LA BASILIQUE.

La première chose qu'il y ait à faire à l'extérieur de la basilique est d'y ajouter des escaliers pour monter aux tribunes des bas-côtés. Je les mettrai dans les bâtiments d'habitation, dont on verra tout à l'heure que la nef était flanquée au midi et au nord. Ils n'auront pas de dégagement au rez-de-chaussée de l'église, parce qu'il n'y a pas à percer une porte de plus que celles dont l'emploi a été déterminé.

Le dehors des basiliques fut partout d'une simplicité extrême. Le

plus grand luxe qu'elles aient comporté consistait en un revêtement de mosaïque sur la façade. Saint-Martin posséda une décoration de ce genre. C'est encore Odon de Cluny qui nous l'apprend : *foris aureolis, saphirinis atque musivis fulgebat lapillis* (1).

Mais ce qui distinguait cette église entre toutes les autres, ce qui la faisait considérer comme la merveille de la Gaule, c'était sa toiture recouverte avec des plaques de l'étain le plus pur. Ce somptueux tuilage ne datait pas du temps de la première construction. Il fut exécuté sous l'épiscopat d'Euphrone, le prédécesseur immédiat de Grégoire de Tours, et aux frais de Clotaire I^{er}, qui voulut expier par cette offrande le dommage causé par la faute de Wilichaire (2).

L'étain de la toiture de Saint-Martin périt dans les incendies allumés par les Normands. La destruction toutefois ne fut pas si complète qu'il n'en restât encore quelque chose au milieu du x^e siècle (3); mais c'étaient des fragments sans importance, qui ne contribuaient plus à l'effet du monument.

Les vieillards consultés par Odon de Cluny lui parlèrent aussi de quelque chose qui s'était élevé jadis au-dessus du sanctuaire, comme une montagne d'or (4). Comme je retrouve ici l'expression *machina*, que j'ai précédemment discutée et rendue par campanile, je conclus à l'existence d'un campanile en bois doré qui surmontait la tour-lanterne. Si je me suis tu sur cette circonstance lorsque j'ai traité la question de la tour, c'est que, trouvant dans mes notes que cette partie de l'édifice fut détruite par le feu et rebâtie en 801 (5), j'ai pensé que le campanile avait pu dater seulement de cette reconstruction, et qu'il n'était pas à propos de le faire figurer dans un état des lieux dressé principalement d'après les documents du vi^e siècle (6).

(1) *Sermo IV, de combustione Sancti Martini*, dans la *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 146.

(2) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. IV, c. 20; l. X, c. 31, n° 18.

(3) « De his quædam adhuc indicia sunt. » Odon de Cluny, l. c.

(4) « Quosdam grandæviores fratres vidimus, qui ita testabantur dicentes quod machina domus contra solem resplendens quasi monticulus aureus videbatur, et tam gratam speciem cernentibus representabat, ut gloriam beati Martini quodam modo testaretur. »

(5) Il m'a été impossible de retrouver la source de ce renseignement. Je crois me souvenir qu'il me fut fourni dans le temps par André Salmon, qui a fait tant de recherches sur l'histoire de la Touraine.

(6) Il y a bien dans le livre I, c. 38, des *Miracles de saint Martin* la mention d'une *machina* à laquelle monte un frénétique pour se jeter delà sur le sol de l'église; mais les expressions dont se sert Grégoire de Tours dans ce récit n'indiquent pas autre chose qu'un échafaud dressé pour réparer le comble : *Machinam, quæ sanctæ cameræ erat propinqua, conscendens*.

Essayons à présent de remettre à leur place les nombreuses dépendances de la basilique.

Nous savons que les prêtres attachés à son service y avaient leur demeure. Ils formaient une communauté sous la direction d'un supérieur qui, dès l'origine, porta le titre d'abbé. Cependant ils ne furent pas moines, ou du moins ils ne le devinrent qu'au VII^e siècle, et cessèrent de l'être au IX^e. Grégoire de Tours, lorsqu'il parle d'eux, leur donne le nom de *clerici* (1). Ils mangeaient en commun. A leur table, *convivium basilicæ*, étaient admis les hôtes de la maison, et, à certains jours, des citoyens de la ville qu'on invitait (2).

L'abbé habitait une petite maison à part, *cellula abbatis* (3). Il n'était pas un abbé comme ceux du moyen âge, qui tinrent leur pouvoir de l'élection. On ne doit voir en lui qu'un délégué, un vicaire de l'évêque ; car l'évêque était maître absolu dans la basilique. Celle-ci n'était qu'un dédoublement de la cathédrale, à ce point que la célébration des offices était partagée entre les deux églises (4). C'est pourquoi un appartement, dont le *salutatorium* était la pièce principale, avait été disposé pour l'évêque.

Voilà déjà bien des logements. Ce n'est pas tout. Grégoire de Tours nous apprend que, de son temps, il y avait dans l'aire de Saint-Martin un couvent de femmes, où une princesse mérovingienne, fille du roi Caribert, vécut retirée, il vaudrait mieux dire entretenit le désordre (5), pendant plusieurs années. Le même auteur mentionne encore, comme un institut différent de celui-là, un petit groupe de religieuses vivant autour d'une recluse, sainte Monégonde, qui s'était retirée dans une cellule de la basilique (6).

Enfin l'enceinte sacrée contenait encore des appartements pour recevoir des personnages de distinction, des chambres où étaient admis certains malades qui attendaient leur guérison de saint Martin, d'autres pour les domestiques attachés au service des nombreux habitants de la maison, enfin un établissement de charité, *matricula*, dont l'administration était assez considérable pour avoir été tenue en bénéfice au VIII^e siècle (7).

(1) *Historia Francorum*, l. IV, c. 11 ; l. V, c. 19 ; l. VII, c. 22.

(2) *Historia Francorum*, l. VII, c. 29.

(3) *Historia Francorum*, l. VII, c. 29.

(4) *Historia Francorum*, l. X, c. 31, n° 6.

(5) *Historia Francorum*, l. IX, c. 33 ; l. X, c. 12.

(6) « In cellula parva consistens.... ibique paucas colligens monachas, cum fide integra et oratione degebat. » *Vitæ patrum*, c. XIX, n° 2.

(7) « Wido, laicus, matriculam beati Martini Turonensis in beneficii jure, Teutzingo

Avant d'essayer de remettre chaque chose à sa place, il est bon de se reporter à la configuration de la Collégiale telle qu'elle subsista jusqu'en 1804, époque de sa démolition. Je décrirai sommairement l'état des lieux d'après un plan que m'a fait l'amitié de me communiquer M. Grandmaison, archiviste du département d'Indre-et-Loire.

Un vaste cloître, appuyé au flanc méridional de l'église et donnant entrée dans celle-ci par une grande porte, commandait les bâtiments du chapitre. Des dépendances, séparées par des jardins et par des cours, se prolongaient au delà, du côté du sud et de l'ouest. Le chevet, et tout le côté septentrional de l'église depuis le chevet jusques et y compris le transept, étaient complètement dégagés. A partir de là commençait une épaisseur de maisons entre lesquelles s'ouvrait d'abord une rue courte conduisant à une porte latérale percée sur la nef, puis une autre rue à peu près parallèle à la première, dont le débouché était sur l'aire ou parvis de Saint-Martin. C'était une cour plus longue que large. La façade de l'église s'élevait sur un côté et des bâtiments sur les trois autres.

Ainsi l'église n'était pas au milieu de l'îlot occupé par l'établissement. Aboutissant vers l'angle nord-est, elle suivait d'assez près la bordure septentrionale. Il dut en être toujours ainsi; car si quelque chose fut changé dans les reconstructions successives, ce ne fut ni l'emplacement du sanctuaire, ni la direction des rues qui limitaient la propriété. On voit d'ailleurs avec quelle persistance les anciennes dispositions furent conservées, puisque dans l'église démolie en 1804, laquelle était la troisième depuis la destruction de la basilique, il y avait encore, comme dans celle-ci, une porte percée de chaque côté de la nef.

Rétablissons d'abord devant la façade de l'édifice l'*atrium*, indiqué dans l'état moderne par la cour longue dont il a été fait mention ci-dessus. Des constructions l'avaient envahi au moyen âge. Primitivement il formait un carré spacieux environné de portiques (Voir le plan général, lettre A). C'est là que Clovis se montra pour la première fois au peuple avec les insignes du consulat, que lui avait envoyés l'empereur Anastase. Il en avait été revêtu dans la basilique même (1). Des pèlerins se tenaient des journées et des semaines entières sous les galeries. Il y avait des cellules où

hæc eadem largiente, aliquandiu post obitum illius tenuit. » *Chronicon Fontanellense*, cap. 15.

(1) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, c. 38.

quelques-uns étaient admis à passer la nuit (1). L'*ædituus* ou gardien de la basilique avait son logement près de l'entrée (2). Des croix de pierre, des édicules contenant des reliques, de petits monuments élevés en mémoire des guérisons miraculeuses, garnissaient le pourtour, et étaient devenus autant de stations devant lesquelles on se livrait à la prière ou à des superstitions tolérées plutôt qu'autorisées (3).

Des bâtiments adossés au portique du nord devaient se prolonger jusqu'à la hauteur de la porte latérale de l'église, et là finir sur une clôture ou se retourner d'équerre pour former l'un des côtés de la rue qui conduisait à cette porte (BB du plan). Je ferai de cette dépendance le monastère de femmes dont l'existence nous est connue. En cela je m'éloigne de l'opinion de Dom Ruinart, et de tous les annotateurs de Grégoire de Tours après lui. Les religieuses de Saint-Martin, suivant eux, auraient eu leur demeure autour de l'église de l'Écrignole, *Scrin iolum*, qui se trouvait un peu plus loin que le chevet de la basilique, du côté méridional. La raison qu'on allègue pour légitimer cet emplacement est que l'Écrignole appartenait à une communauté de femmes au commencement du XI^e siècle. J'ai une raison meilleure, qui est l'interprétation rigoureuse de ce que dit Grégoire de Tours. Son témoignage est précis. C'est dans l'atrie de Saint-Martin, et non autour de l'Écrignole, qui ne fut jamais dans l'atrie de Saint-Martin, que le monastère de femmes avait été établi (4). Le choix que j'ai fait du côté nord de l'atrie est justifié par la convenance. Des religieuses devaient être complètement séparées des clercs, et nous savons que les clercs demeuraient au midi.

Grégoire de Tours, à propos d'un miracle dont il nous a laissé le récit, parle d'un oratoire où il avait déposé des reliques de saint Jean (5), et cet oratoire est appelé dans le texte *oratorium atrii Sancti Martini*, tandis que le titre du chapitre porte *De reliquiis beati Johannis infra monasterium Sancti Martini positis*. Que peut vouloir dire ici *monasterium*? Il n'a qu'un sens possible. Il désigne le

(1) « *Secus autem atrium basilicæ mansionem habebat.* » Grégoire de Tours, *Miracula sancti Martini*, l. II, c. 10.

(2) « *Pulsansque ostium cellulæ in qua ædituus quiescebat.* » *Miracula sancti Martini*, l. IV, c. 25.

(3) « *Per porticus et singula loca atrii veneranda.* » Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VII, c. 29.

(4) « *His diebus Ingeltrudis, quæ monasterium in atrio sancti Martini statuerat, etc.* » *Historia Francorum*, l. IX, c. 33.

(5) *De gloria martyrum*, l. I, c. 15.

couvent de femmes, car la communauté de prêtres qui desservait la basilique ne fut jamais appelée *monasterium* avant l'introduction de la règle de saint Benoît à Saint-Martin. Si donc on pouvait dire que les reliques déposées dans l'oratoire de l'autre étaient dans le couvent des femmes, c'est que l'oratoire tenait à la fois à l'autre et au couvent. Il était une dépendance de celui-ci. Grégoire de Tours l'avait affecté aux dévotions des religieuses; et cela est si vrai, que la personne mise en scène dans le récit du miracle est une jeune fille qui avait charge d'entretenir le luminaire de la chapelle : circonstance inexplicable si la chapelle avait été dans le cloître des clercs. C'est pourquoi je mettrai cette chapelle ou oratoire du côté du nord (C du plan), sur le prolongement de celui des portiques de l'autre qui régnait devant la basilique, et par conséquent dans l'enceinte du couvent de femmes. La position que je lui donne est celle de l'oratoire qui accompagnait la basilique primitive de Saint-Pierre à Rome.

De l'autre côté de la rue qui conduisait à la porte septentrionale de la basilique seront les bâtiments habités par sainte Monégonde et ses compagnes (D du plan). Sur ce point je corrige encore l'opinion reçue. On s'accorde en effet à placer l'établissement de sainte Monégonde hors de la basilique; mais c'est parce qu'on a confondu les époques. S'il est prouvé par des documents authentiques qu'il y eut sous les Carolingiens un couvent de Sainte-Monégonde situé à distance de l'église Saint-Martin (1), il n'est pas moins certain que cet état de choses ne remontait pas au temps de Grégoire de Tours, dont toutes les expressions, lorsqu'il parle de Monégonde ou qu'il la fait parler, désignent une personne logée contre l'église, et qui y passait sa vie (2).

Sur le reste du côté nord de l'église, et autour du chevet au levant, je réserverai un espace vide entouré de murs. C'était l'ancien cimetière de la cité. Il subsista longtemps encore après la construction de la basilique. Cela est prouvé par l'anecdote du vol commis dans l'église, qui a été rapportée précédemment, puisqu'il est dit

(1) Em. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, p. 128.

(2) « Ad basilicam sancti Martini Monegundis beata pervenit; ibique prostrata coram sepulcro, gratias agens quod tumulum sanctum oculis propriis contemplari meruerat, in cellula parva consistens, quotidie orationi ac jejuniis vigiliisque vacabat.... Revertitur ad cellulam illam in qua prius fuerat commorata; in ea perstitit inconcussa.... Quid vobis et mihi, homines dei? Nonne sanctus Martinus hic habitat?.... Sicque beatissima obiit in pace, et sepulta est in ipsa cellula. » *Vitæ patrum*, XIX, 2, 3, 4.

que les voleurs se servirent de l'entourage d'un tombeau en guise d'échelle, pour atteindre la fenêtre inférieure de l'abside (1).

J'ai déjà placé le *salutatorium* contre le mur du transept, au midi (F du plan). Il était dans un corps de logis qui devait se prolonger jusqu'à la rencontre d'une autre aile, parallèle à l'église. Je suppose un troisième bâtiment appliqué contre le bas-côté de celle-ci. Les logements à l'usage de l'évêque et des hôtes de distinction étaient dans cette partie de l'établissement. L'intervalle entre les constructions formait une cour, dans laquelle Grégoire de Tours fit élever un baptistère (2).

Je déduis l'emplacement de ce baptistère d'une indication donnée par Grégoire lui-même, d'où il résulte que la porte méridionale ouverte sur la nef de la basilique avait un dégagement qui longeait le baptistère : *ostium illud quod secus baptisterium ad medium diem pandit egressum* (3). Par ces mots il me semble impossible d'entendre autre chose qu'une porte suivie d'une allée sur l'un des côtés de laquelle le baptistère avait son entrée (H du plan). Or cette entrée était de toute nécessité au levant de l'allée, attendu que les baptistères étaient orientés de la même manière que les églises.

Je donnerai au baptistère la forme octogone, suivant l'usage du temps ; et comme nous savons qu'il contenait des reliques de saint Jean et de saint Serge, j'y ajouterai deux absidioles pour mettre les autels sous lesquels ces reliques furent déposées (G du plan).

L'allée qui passait devant le baptistère me paraît avoir été couverte en terrasse. On verra pourquoi dans un instant. Elle séparait la cour dont il vient d'être question de divers dégagements par lesquels on accédait à une autre cour plus spacieuse (L du plan). Celle-ci, entourée de bâtiments et de portiques, était à proprement parler le cloître de Saint-Martin. Grégoire de Tours donne à ce lieu le nom d'*atrium* ; mais il le distingue de l'*atrium* établi devant la façade en l'appelant *atrium domus basilicæ* (4), tandis que l'autre est pour lui l'*atrium basilicæ* ou *Sancti Martini*. Là étaient les habitations des prêtres. Quant à la cellule de l'abbé, elle se trouvait à proximité, sans cependant être vue de ceux qui étaient dans le cloître. Le récit de la mort tragique d'Ebrulfe, dans l'Histoire des

(1) Ci-dessus, p. 21.

(2) « Baptisterium ad ipsam basilicam ædificari præcepi, in quo sancti Johannis cum Sergii martyris reliquias posui. » *Historia Francorum*, l. X, c. 31, n° 19.

(3) *Miracula sancti Martini*, l. II, c. 6.

(4) *Historia Francorum*, l. VII, c. 29.

Francs, nous fournit des renseignements précieux sur tout cela (1).

Claudius, l'assassin du noble franc, dîne avec lui au réfectoire de la communauté. Après le repas, ils se promènent tous deux sous les portiques. Claudius ayant dit à Ebrulfe qu'il désirait aller prendre chez lui le vin aromatisé, celui-ci envoie ses gens préparer ce qu'il fallait pour cela, et il donne ainsi dans le piège de son ennemi, qui ne lui avait fait cette demande que pour éloigner les gens qui auraient pu le défendre. Voilà qui prouve bien que l'*atrium* de la communauté était à une certaine distance du *salutatorium* où demeurait Ebrulfe (2).

Lorsque Elbrulfe est seul, le signal est donné aux gens apostés pour le mettre à mort. Il tombe percé de coups, après avoir vendu chèrement sa vie. Claudius s'enfuit alors dans la cellule de l'abbé, où il se barricade avec ses complices. Un grand tumulte suit la perpétration du crime. Les gens d'Elbrulfe accourent en armes. Ne pouvant forcer les portes de la cellule (3), ils brisent les vitres afin de pénétrer par les fenêtres. Les énergumènes en station devant le tombeau ont quitté le lieu saint. Ils accourent, renforcés d'une troupe de mendiants, et pendant que l'assaut redouble de vigueur, une troisième bande apparaît par en haut. Ce sont les pauvres inscrits de la basilique, les hôtes de la Matricule, qui s'abattent sur la toiture, laquelle ils se mettent en devoir de démolir. Cette dernière manœuvre est inexplicable à moins de se figurer la petite maison de l'abbé appuyée contre l'allée du baptistère (K du plan), et le dessus de cette allée disposé de telle sorte qu'on pouvait y marcher. C'est pourquoi j'ai dit précédemment que l'allée avait dû être couverte en terrasse. On y accédait soit par la tribune de la basilique, soit par les bâtiments de la cour du baptistère.

J'ai supposé l'existence d'une petite cour (I du plan) devant la demeure de l'abbé, afin de mettre celui-ci chez lui, dans un lieu d'où il pouvait facilement exercer sa surveillance, et en même temps pour répondre aux circonstances du crime de Claudius, qui n'aurait pas été sans témoin, s'il avait été commis dans le cloître.

Quant à l'administration de bienfaisance ou Matricule, dont l'existence vient d'être rappelée, je la rejeterai au sud-est, derrière la cour du baptistère (M du plan), m'appuyant en cela sur une opi-

(1) Voir le ch. 29 du livre VII, tout entier.

(2) Ci-dessus, p. 412.

(3) Il y en avait plusieurs, ainsi que plusieurs lits, par conséquent plusieurs pièces : « Satellites post ostia et sub lectis abundantur.... reseratisque ostiis turba gladiatorum ingreditur. »

nion très-ancienne et qui a pour elle la vraisemblance. Nous voyons en effet par la Chronique de Tours que, dans les premières années du XI^e siècle, une petite maison contiguë à la chapelle Saint-Basile fut donnée par le chapitre de Saint-Martin au trésorier Hervée pour qu'il y fît sa résidence, et l'auteur ajoute que « cette chapelle Saint-Basile était voisine de la Matricule, c'est-à-dire de l'église Notre-Dame-de-l'Écrignole (1). » Si, comme je le crois, il y a dans ce témoignage confusion de deux choses distinctes, la Matricule et l'Écrignole, du moins l'erreur était motivée par la proximité où les deux établissements s'étaient trouvés jadis à l'égard l'un de l'autre. La Matricule doit être placée par conséquent un peu plus loin que le chevet de l'église, dans la direction du midi, car c'est par là qu'était situé l'Écrignole.

Le fil indicateur me manque pour aller plus loin. Je ne me livre-rai à aucune conjecture sur ce qui pouvait exister en dehors des bâtiments claustraux (NNN du plan), me bornant à restituer ceux-ci d'après l'ancien plan qui nous a été conservé de l'abbaye de Saint-Gall sous Louis le Débonnaire (2).

Le silence de l'histoire après Grégoire de Tours nous laisse dans une ignorance complète des changements introduits lorsque le collège des clercs fit place à une communauté de trois cents moines, lorsque l'abbé, émancipé de la tutelle de l'évêque, devint l'un des premiers dignitaires de l'Église et de l'État, lorsque enfin fut ouverte l'école célèbre qui eut Alcuin pour fondateur. A partir du VII^e siècle, les chroniques ne parlent plus du lieu que pour consigner les visites qu'il reçut des souverains, ou les calamités qu'il essuya; encore n'ont-elles pas été très-exactes à rapporter tous les accidents de ce genre (3). Le dernier désastre date de la fin du X^e siècle.

Afin d'éviter les surprises pendant que les Normands ravageaient encore le pays, on avait entouré de murailles le faubourg au milieu duquel s'élevait la basilique (4). Il s'appela dès-lors le *château de*

(1) « Capitulum beati Martini... ei (Herveo) cellulam juxta oratorium sancti Basilii tradidit. Illud oratorium erat juxta matriculam beati Martini, scilicet ecclesiam beate Mariæ de Scrinio. » *Chronicon Turonense magnum*, dans Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, p. 117.

(2) A. Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 24.

(3) Incendie en 801 ou 802 (*Vita Alcuini*, ci-dessus, p. 22); en 853 par les Normands (*Annales Fuldenses* dans Pertz, t. VI, p. 368); en 878 (Diplôme de Louis-le-Bègue, dans l'*Amplissima Collectio*, t. I, p. 206); en 903 (Ms. de Rhaban Maur, à la Bibliothèque de Tours, dans Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, p. 108); en 940 ou 941 (ci-dessus, p. 19, note).

(4) Cet ouvrage était dû au grand-père de Hugues Capet, Robert, qui fut abbé sé-

Tours. Le feu y prit le 25 juillet 938 ou 999 (1). L'incendie fut si violent que tout fut réduit en cendres, les maisons des habitants, les cloîtres, la basilique et vingt-deux autres églises avec elle. On ne sauva que le corps de saint Martin.

Telle fut la fin du monument érigé par Perpétue à la gloire de l'apôtre des Gaules. Il était resté debout pendant cinq cent vingt ans. L'importance qu'il a eue méritait une étude approfondie des textes qui le concernent. J'offre avec confiance aux connaisseurs le résultat où cette étude m'a conduit. Ils pourront trouver que je me suis livré à l'hypothèse pour le raccord de certaines parties : il n'eût pas été possible sans l'hypothèse d'assembler des matériaux si incomplets. Mais j'ai tout lieu d'espérer qu'ils donneront leur assentiment au fait capital et nouveau en archéologie qui découle de ma restitution : c'est qu'il faut faire remonter au cinquième siècle la disposition si particulière à la Gaule des églises qui ont leur chevet monté sur une colonnade et leur transept couronné d'une tour.

culier de Saint-Martin. Diplôme de 931 dans D. Bouquet, *Scriptores rerum Francicarum*, t. IX, p. 574.

(1) La date du jour est plus sûre que celle de l'année. La Grande chronique de Tours place l'événement dans la 19^e année du règne d'Otton III et dans la cinquième de celui de Robert, ce qui amène à l'an 1001. Mais on a un témoignage plus certain dans l'Éloge de l'impératrice Adélaïde par Odilon de Cluny, où il est dit que cette princesse, qui mourut à la fin de l'an 999, envoya à ses derniers moments une grosse somme d'argent pour la reconstruction du moûtier Saint-Martin, incendié peu de temps auparavant. *Odilonis epitaphium Adelheidæ*, dans Pertz, t. VI, p. 643.

PARIS. — IMPRIMERIE DE PILLET FILS AÎNÉ
6, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS
